

# Égalité des genres dans les arts de la rue ? SORTONS LES CHIFFRES !

financements  
programmations

2024  
2025



égalité des genres  
dans les arts de la rue

FÉDÉRATION DES  
ARTS DE LA RUE  
AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

FÉDÉRATION DES  
ARTS DE LA RUE  
EN BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

RUE  
FÉDÉRATION  
DES ARTS DE LA RUE  
EN ÎLE-DE-FRANCE

GRAND RUE  
Fédération Régionale  
des Arts de la Rue  
de Nouvelle-Aquitaine

POLE NORD  
Association Régionale  
des Arts de la Rue  
de Normandie

FÉDÉRATION  
NATIONALE  
DES ARTS  
DE LA RUE

POLE SUD  
Association Régionale  
des Arts de la Rue  
de Occitanie

# SOMMAIRE

## **p.2** La Commission Égalité des genres

- Présentation de la Commission
- Glossaire
- Objectifs du comptage
- Sortir de la binarité

## **p.7** En finir avec l'argument du vivier

## **p.9** Le financement des équipes artistiques

- Les bourses à l'écriture (2024)
- Aide nationale à la création - Arts de la Rue - DGCA (2024)
- Répartition des subventions des DRAC attribuées aux compagnies Arts de la Rue (2024)
- Répartition des subventions des Conseils régionaux attribuées aux compagnies Arts de la Rue (2024)

## **p.27** La part des personnes sexisées dans les Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP)

- Les personnes sexisées directrices de CNAREP
- Présence des personnes sexisées dans les programmations des festivals portés par les CNAREP en 2025

## **p.32** La part des personnes sexisées programmées dans les festivals en 2025

- Présence des personnes sexisées dans les programmations des festivals en 2025
- Les horaires de programmation
- Détail par région

## **p.40** Et maintenant ?

## **p.43** Note méthodologique

# LA COMMISSION ÉGALITÉ DES GENRES

## Présentation de la Commission

Créée en 2019, la Commission Égalité des genres dans les arts de la rue regroupe 7 fédérations régionales et la Fédération Nationale des arts de la rue.

Nous travaillons à **comptabiliser** et à **visibiliser** les représentations de genre dans notre domaine. Nous agissons dans l'optique d'un **féminisme intersectionnel et inclusif**, qui prend en compte les différents types de discriminations qu'une personne peut subir. Nous cherchons à **observer**, à **proposer des solutions**, des **pistes de réflexion** et des **outils**.

### Nous voulons :

- Rendre visible la répartition des pouvoirs et mettre en lumière les inégalités (dans le fait d'être programmé-e, de jouer, de diriger) en fonction des genres ;
- Participer à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ;
- Valoriser les créations d'artistes sexisé-es ;
- Influencer sur les politiques publiques et nous faire entendre auprès des institutions et de la profession ;
- Agir sur les parcours professionnels, nous former, mettre en place de nouvelles pratiques ;
- Briser le plafond de verre.

### Manières de faire :

- Nous réunissons des personnes qui s'investissent dans le Comité de pilotage (qui prend les décisions financières et stratégiques), des personnes qui participent plus ponctuellement, et des allié-es.
- Nous fonctionnons avec des chantiers, formés selon les envies de chacun-e. En réunion et travail de groupe, nous faisons attention à la distribution de la parole et mettons en place un cadre non jugeant, de manière à ce que tout le monde puisse avoir l'occasion de s'exprimer.
- Nous utilisons le mode qui nous semble le plus approprié pour que la diversité des points de vue existe : consensus ou vote (à main levée ou secret), selon les sujets et besoins.
- Pour les questions d'ordre financier, chaque fédération régionale prenant part à la Commission a une voix, quel que soit le nombre de ses adhérent-es qui participent à la Commission. Les membres qui n'adhèrent à aucune fédération régionale prennent également part aux votes, à raison d'une voix au global.
- La liste des membres de la Commission est publique. Toutefois, la teneur des discussions à l'intérieur de la Commission est confidentielle. Les prises de positions et prises de parole sont faites au nom de la Commission. Des membres de la Commission peuvent être missionné-es pour porter la parole de la Commission.
- Nos réunions se tiennent en mixité, avec le plus de membres possible, et les décisions qui sont prises en réunion le sont au nom de la Commission.

La Commission mène de nombreux travaux tout au long de l'année : le détail est disponible dans son rapport d'activités<sup>(1)</sup>.

## Glossaire

**Féminisme** : Le féminisme est un ensemble de mouvements, d'idées politiques et d'actions militantes, qui vise à promouvoir l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes, dans tous les domaines. Le féminisme dont nous nous revendiquons cherche à dépasser la binarité de genre.

**Genre** : Le genre renvoie aux rôles, aux comportements, aux expressions et aux identités construits par la société et les individus, dans une polarité allant du féminin, au masculin, influant sur les manières d'agir et la répartition des ressources et des pouvoirs. L'identité et l'expression de genre ne sont ni binaires, ni statiques.

**Inclusivité** : L'acte de promouvoir, de favoriser et de défendre l'intégration de chacun et chacune, sans discrimination.

**Intersectionnalité** : Désigne la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de stratification, domination ou de discrimination dans une société. (Kimberlé Williams Krenshaw)

**Patriarcat** : Formation d'organisation sociale et juridique fondée sur la détention de l'autorité par les hommes, à l'exclusion explicite des femmes. (Pierre Bonte et Michel Izard)

**Personne sexisée** : Personne qui appartient, de manière réelle ou supposée, à un groupe faisant l'objet d'une catégorisation de sexe et de genre et d'une hiérarchisation sociale qui pénalisent les personnes qui ne sont pas perçues comme des hommes cisgenres. Les personnes sexisées sont régulièrement confrontées au sexisme. (Ville de Genève)

(1) Rapport d'activités 2025 de la Commission Égalité des genres dans les arts de la rue

## Objectifs du comptage

**Les deux premiers rapports sur la place des femmes dans le milieu des arts et de la culture ont été réalisés par Reine Prat en 2006<sup>2</sup> et en 2009<sup>3</sup>, pour le ministère de la Culture. Ils ont permis d'objectiver la réalité des inégalités dans le secteur culturel.**

Depuis 2013, le ministère de la Culture à travers le Département des Études, de la Prospective et des Statistiques (DEPS), est également chargé de produire des données.

En 2018, le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes publie l'enquête « Inégalité entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture Acte II »<sup>4</sup>.

Le 9 octobre 2024 est créée à l'Assemblée Nationale la Commission d'enquête relative aux violences commises dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité. Présidée par Sandrine Rousseau jusqu'à sa clôture le 2 avril 2025, elle avait pour objet :

- D'évaluer la situation des mineur-es évoluant dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité ;
- De faire un état des lieux des violences commises sur des majeur-es dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité ;
- D'identifier les mécanismes et les défaillances qui permettent ces éventuels abus et violences et d'établir les responsabilités de chaque acteur en la matière ;
- D'émettre des recommandations sur les réponses à apporter.

Elle a donné lieu à un nombre important d'auditions<sup>5</sup>, ainsi qu'à un rapport d'enquête complet<sup>6</sup>.

**En 2025, le ministère de la Culture met en place un nouveau Plan contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels dans la culture (2025-2027)<sup>7</sup>.** Il fait suite à celui déjà mis en place dans le spectacle vivant depuis 2021 et s'articule autour de quatre axes :

- Prévenir et former plus massivement ;
- Mieux repérer et signaler les faits de harcèlements et de violences ;
- Agir et prendre des mesures rapidement ;
- Renforcer l'accompagnement des victimes.

Il s'étend à d'autres secteurs tels que la presse, l'archéologie préventive et les musées.

De la même manière, après une première feuille de route Égalité (années 2020-2022)<sup>8</sup>, les axes de travail 2023-2027 du ministère ont été mis à jour et publiés le 1er décembre 2023<sup>9</sup>. Quatre axes sont donnés :

- Promouvoir un égal accès aux responsabilités et opportunités professionnelles ainsi qu'aux financements ;
- Poursuivre la lutte contre les violences et le harcèlement à caractère sexuel et sexiste dans la culture ;
- Instaurer une culture de l'égalité dans l'ensemble du secteur culturel ;
- Améliorer la place des femmes dans les programmations et les contenus artistiques et culturels.

L'Observatoire 2025 de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication<sup>10</sup> présente une progression de la part des femmes à la direction de structures subventionnées (+9 points) entre 2018 et 2025. En 2025, elles sont ainsi 40% à diriger une structure subventionnée (hors direction musicale des orchestres).

Néanmoins, elles restent très minoritaires à la direction\* des 100 premières entreprises culturelles\*\* : 12% en 2025. Ce chiffre est en baisse depuis 2021, où elles n'étaient déjà que 16%.

\*Présidence de conseil d'administration ou de conseil de surveillance, direction générale, gérance.

\*\*Livres et presse, audiovisuel, publication, spectacle vivant, jeux vidéo, arts, musique, photographie, architecture.

De la même façon, entre 2018 et 2023, l'attribution d'aides à la création artistique par le ministère de la Culture (théâtre et arts associés) augmente de 4 points en direction des femmes... mais seulement 40% des aides déconcentrées sont attribuées à des femmes.

Ce même rapport indique que « les conditions de travail entre métiers à prédominance féminine et masculine ne sont pas valorisés de la même façon », et qu'il y a « un phénomène d'invisibilité de la pénibilité et de l'expertise des métiers féminins ».

Consciente de ces inégalités et de la lente progression, malgré l'adoption de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (2014) et les diverses mesures prises par l'État pour lutter contre les VSS, **la Commission Égalité des genres dans les Arts de la Rue souhaite contribuer à ces analyses en créant ses propres données.** Entre 2020 et 2025, celles-ci ont permis d'étudier la part des femmes dans le secteur des Arts de la Rue et de contribuer à la veille statistique.

Les quatre précédentes enquêtes publiées par la Commission (données 2019<sup>11</sup>, données 2021<sup>12</sup>, données 2023<sup>13</sup>, données 2024<sup>14</sup>) ont permis de tirer plusieurs constats :

- La majorité des aides est attribuée à des compagnies dirigées par des hommes et/ou les montants de subvention qui leur sont attribués sont supérieurs ;
- Les compagnies dirigées par des femmes perçoivent toujours de moindres subventions que les compagnies dirigées par des hommes, ou de manière paritaire, ou de manière collective ;
- Les compagnies d'arts de la rue comptées dans les programmations restent majoritairement dirigées par des hommes, mais de plus en plus de compagnies sont dirigées de manière collective, et sont soutenues par les institutions\*\*\* ;
- Entre 2019 et 2024, les spectacles portés par des femmes représentent en moyenne 24% des programmations en festival.

\*\*\*Si cette horizontalité est souhaitable dans la perspective d'un modèle plus juste, où le pouvoir serait mieux réparti, cette forme de direction artistique a néanmoins le défaut de gommer les inégalités de genres, et d'invisibiliser les personnes sexisées présentes au sein de collectifs et collectives artistiques.

(2) Rapport d'étape n° 1 : pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation / ministère de la Culture et de la communication, [établi par] Reine Prat. - 2006.

(3) Arts du spectacle : pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilités N°2 : « de l'interdit à l'empêchement »

(4) Inégalités entre les femmes et les hommes dans les Arts et la Culture -Acte II : Après 10 ans de constats, le temps de l'action

(5) Les auditions de la Commission « Violences commises dans le secteur artistique et médiatique »

(6) Rapport d'enquête

(7) Plan contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans la culture (2025-2027)

(8) Feuille de route égalité 2020-2022

(9) Égalité : axes de travail 2023-2027 du ministère de la Culture

(10) Observatoire 2025 de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication : Rapport 2025 sur l'état du sexisme en France - À l'heure de la polarisation

(11) Enquête sur l'Égalité Femmes-Hommes dans les arts de la rue, données 2019

(12) Enquête sur l'Égalité Femmes-Hommes dans les arts de la rue, données 2021

(13) Enquête sur l'Égalité des genres dans les arts de la rue, données 2023

(14) Enquête sur l'Égalité des genres dans les arts de la rue, données 2024

Pour sa cinquième enquête, qui porte sur les programmations 2025 et les financements 2024, la Commission a souhaité modifier ses critères de comptage. L'objectif est de sortir des logiques binaires de genre, et ainsi inclure personnes se définissant autrement que « homme » ou « femme ».

Pour mettre à jour sa base de données, la Commission a notamment mis en place un questionnaire adressé aux compagnies (voir la Note méthodologique en page 43 pour plus d'informations).

### Clés pour la lecture

Par « direction artistique », nous faisons référence à la ou aux personnes qui créent et portent les spectacles, ou qui représentent le projet artistique de la compagnie.

La direction artistique peut varier d'un projet à l'autre. Nous en tenons compte.

Il y a ainsi 3 catégories de genre et 7 possibilités de direction dans cette enquête.

**Si la direction artistique est assurée par une seule personne :**

 Homme (H)       Femme (F)       Personne se définissant autrement (A)

**Si la direction artistique est assurée par plusieurs personnes :**

 Collectif composé majoritairement ou exclusivement d'hommes (CH)       Collectif composé majoritairement ou exclusivement de femmes (CF)

 Collectif composé majoritairement de personnes se définissant autrement (CA)       Collectif paritaire ou sans majorité de genre évidente (CP)

Il est évident que les directions « paritaires » sont rarement tout à fait paritaires, puisque le pouvoir et la charge de travail n'y sont pas forcément réparties équitablement. D'autant plus que les réponses aux questionnaires d'auto-détermination peuvent varier en fonction de qui y répond.

Dans l'analyse de l'enquête, nous avons pris la décision de souvent rassembler les données des compagnies dirigées par des femmes (seules ou en majorité) et par des personnes se définissant autrement (seules ou en majorité) sous la dénomination « personnes sexisées ». Cela nous paraît pertinent, car il met en lumière que d'autres personnes que celles qui se définissent comme « femmes » subissent des discriminations liées à leur expression de genre. Nous avons conscience que la catégorie « personnes se définissant autrement », si elle a le mérite de prendre en compte l'auto-détermination, ne prend pas en compte la perception sociale et est une catégorie floue qui ne rend pas justice à la pluralité des identités. C'est-à-dire qu'une personne peut être perçue comme « femme » ou « homme » alors qu'elle se définit autrement, et soit bénéficier d'avantages soit subir des discriminations en fonction de comment elle est perçue.

# EN FINIR AVEC L'ARGUMENT DU VIVIER

En 2026, sur 1550 compagnies recensées et auto-déterminées en termes de genre de la direction artistique :

- 50% des compagnies sont dirigées par une ou des personnes sexisées
- 27% des compagnies sont dirigées par un ou plusieurs hommes
- 23% des compagnies sont dirigées par des collectifs paritaires ou sans majorité de genre évidente qui se distingue.

En comparant ces chiffres à ceux des programmations en festival, on remarque une tendance pourtant inverse : dans les festivals comptés en 2026, on trouve en moyenne 44% de spectacles portés par des hommes, 33% par des personnes sexisées, et le reste par des collectifs dits paritaires.

**Cela invalide en partie l'argument du vivier**, que l'on entend encore trop souvent, qui consiste pour les programmeur·ices à arguer que malgré leurs efforts pour programmer plus de femmes ou minorités de genre, « il y en a moins, c'est comme ça ».

**Les résultats de notre enquête montrent que les moyens financiers sont majoritairement attribués aux compagnies dirigées par des hommes.**

C'est le cas des conventionnements, financements pluriannuels, qui sont de véritables leviers pour le développement des compagnies : les compagnies dirigées par des hommes sont plus nombreuses à les recevoir, et dans des montants moyens supérieurs à ceux qui sont attribués aux compagnies dirigées par des personnes sexisées.

Quant aux aides aux projets, aides ponctuelles, elles sont majoritairement attribuées à des compagnies dirigées par des personnes sexisées. Néanmoins, les montants moyens qui leur sont attribués par les DRAC sont inférieurs à ceux attribués aux compagnies dirigées par des hommes, et ne suffisent pas seuls à atteindre une réelle parité dans le secteur si ces projets aidés dans leur phase de création ne sont pas ensuite diffusés dans les festivals et lieux de programmation. En moyenne, les financements des Conseils régionaux attribués aux compagnies dirigées par des personnes sexisées dans le cadre des aides aux projets sont supérieurs à ceux attribués aux compagnies dirigées par des hommes, mais les situations varient selon les régions.

**Ces données nous poussent à réaffirmer que seule une politique volontariste en faveur d'une meilleure représentation des personnes sexisées peut aboutir à un milieu professionnel plus égalitaire.**

**De nouveau, nous citons Reine Prat, dans l'ouvrage #MeTooThéâtre, publié par le collectif du même nom en 2022, et appelons nous aussi à la mise en œuvre d'une parité « réparatrice » :**

« (...) sans attendre que les pouvoirs publics dégagent les sommes nécessaires à combler les écarts de financements entre les femmes et les hommes, nous suggérons que les budgets, espaces et outils de travail existants soient d'ores et déjà partagés de manière égale, par tous moyens que des artistes, créateurs et créatrices, pourront facilement imaginer.

Aussi, connaissant les dangers d'une exigence de parité qui conduirait à pénaliser les structures dont la programmation compterait soudain plus de femmes que d'hommes - ainsi qu'il est arrivé



à la Mairie de Paris, « mise à l'amende pour avoir nommé trop de directrices »<sup>15</sup> – nous en appelons à la mise en œuvre dès la saison prochaine d'une parité *réparatrice*. Il s'agit que « le comptage des programmations des spectacles imaginés et créés par des femmes (en rapport à ceux créés et imaginés par des hommes) dans le réseau des scènes publiques, réalisé sur la base de la saison 2019-2020 » soit étendu, rapidement – que des moyens soient dégagés pour le faire –, aux quinze dernières années (c'est-à-dire à partir du moment où les inégalités ont été révélées par un premier rapport ministériel « Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les arts du spectacle ») et que l'exigence de parité soit respectée sur une période de trente ans à compter de ce point d'origine. En 2037, nous aviserons ce qu'il conviendra de faire.

Soyons en alerte avant que la parité ne devienne un nouveau piège dans lequel nous enfermer, l'ultime moyen de sauver le système tel qu'il est, un système qui ne nous convient pas, avec ses pyramides, ses palais, ses forteresses. Ainsi, multiplions dès à présent les candidatures collectives à la tête des institutions. Imaginons la puissance de transformation d'une telle démarche.

Nous ne nous contenterons plus des miettes que nous laissent l'organisation actuelle du secteur, les textes qu'on nous impose, les fonctions et les rôles où on nous cantonne. Nous voulons tout, tout de suite, disposer de tous les moyens, exercer toutes les fonctions, accéder à tous les rôles. »  
*“J'ai fait un rêve”, Reine Prat. Publié dans #MeTooThéâtre (2022).*

(15) “La Ville de Paris mise à l'amende pour avoir nommé trop de directrices”, *Le Monde*, 10-12 décembre 2020. L'amende a finalement été annulée, annonce faite par le ministère de la Fonction publique le 17 janvier 2021.

# LE FINANCEMENT DES ÉQUIPES ARTISTIQUES

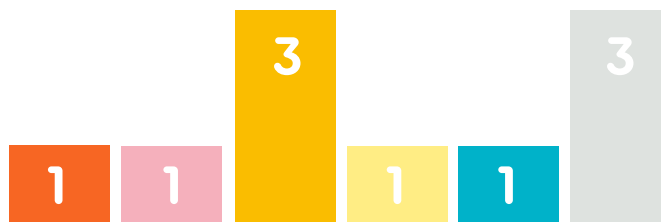
## Les bourses à l'écriture (2024)

### Bourse Beaumarchais - Aide à l'écriture Espace Public



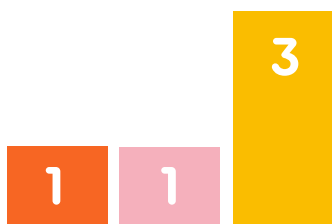
sur un total de 4 lauréat-es en 2024

### SACD - Écrire pour la rue



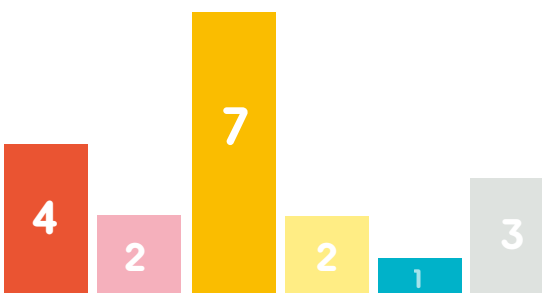
sur un total de 10 lauréat-es en 2024

### SACD - Auteurs d'espaces



sur un total de 5 lauréat-es en 2024

### Moyenne des 3 aides



sur un total de 19 lauréat-es en 2024

## Tendances générales

En agglomérant les données des directions individuelles et collectives, on constate que :

- 53% des aides sont allouées à des compagnies dirigées par une ou des personnes sexisées,
- 35% des aides sont allouées à des compagnies dirigées par un ou des hommes,
- 16% des aides sont allouées à des compagnies dirigées par des collectifs paritaires ou sans majorité de genre évidente (avec la vigilance de ce que cette catégorie peut invisibiliser aussi).

*Nb : Nous ne connaissons pas les montants octroyés pour Auteurs d'espaces, ni la répartition globale des candidat-es à l'ensemble de ces dispositifs. Ceux-ci pouvant révéler des inégalités quand bien même la sélection des lauréat-es apparaît comme favorisant les personnes sexisées.*

la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

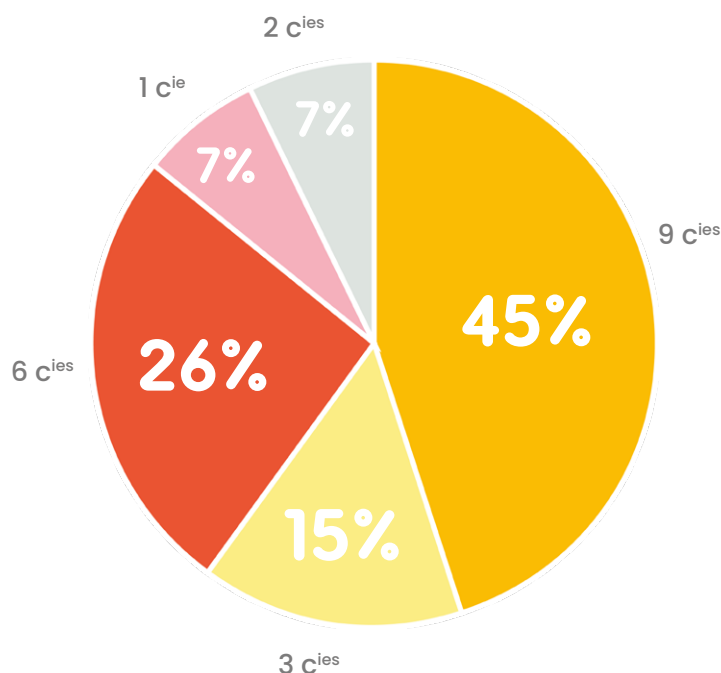
À parité ou  
sans majorité  
évidente

### Aide nationale à la création pour les arts de la rue (2024)

Sur un total de 21 compagnies soutenues

Sur **378 000 euros** :

- **9 compagnies** dirigées par une femme reçoivent 171 000€ (45% du montant global) soit 19 000€ par compagnie en moyenne.
- **3 compagnies** dirigées par un collectif composé majoritairement de femmes reçoivent 55 000€ (15% du montant global), soit 18 333€ par compagnie en moyenne.
- **6 compagnies** dirigées par un homme reçoivent 99 000€ (26% du montant global) soit 16 500€ par compagnie en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée par un collectif composé majoritairement d'hommes reçoit 25 000€
- **2 compagnies** dirigées par un collectif paritaire ou sans majorité de genre évidente reçoivent 28 000€ (7% du montant global), soit 14 000€ par compagnie en moyenne.



### Tendances générales

Soit, en agglomérant les données des directions individuelles et collectives : 60% du budget est alloué à 12 compagnies dirigées par une ou des personnes sexisées, pour un montant global de 226 000€, soit 18 833€ en moyenne par compagnie.

33% du budget est alloué à 7 compagnies dirigées par un ou des hommes, pour un montant global de 124 000€, soit 17 714€ en moyenne par compagnie.

Une équipe artistique supplémentaire a été soutenue entre 2023 et 2024, mais le budget global a baissé de 36 500€.

la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

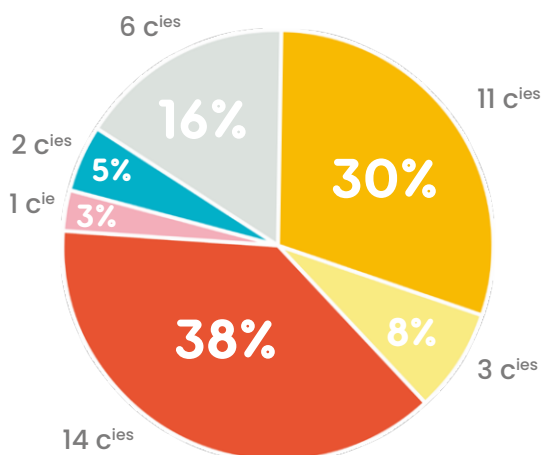
À parité ou  
sans majorité  
évidente

## Répartition des subventions des DRAC attribuées aux compagnies Arts de la Rue (2024)

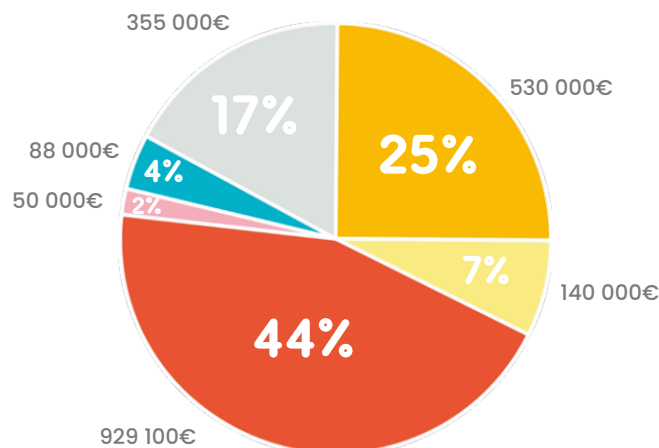
### Conventionnements DRAC - répartition des montants attribués par les DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie\*

Sur un total de 37 compagnies conventionnées et 2 029 100€ attribués

Nombre de compagnies conventionnées DRAC dans ces 5 régions :



Répartition du total des subventions attribuées :



Soit, en agglomérant les données des directions individuelles et collectives :

- 43% des compagnies conventionnées sont dirigées par une ou des personnes sexisées, soit 16 compagnies
- 41% des compagnies conventionnées sont dirigées par un ou plusieurs hommes, soit 15 compagnies
- 16% des compagnies conventionnées sont dirigées par un collectif paritaire ou sans majorité de genre évidente, soit 6 compagnies.

Soit, en agglomérant les données des directions individuelles et collectives :

- 36% du montant global est alloué aux compagnies dirigées par une ou plusieurs personnes sexisées, pour un montant global de 758 000€, soit une moyenne de 47 375€ par compagnie
- 47% du montant global est alloué aux compagnies dirigées par un ou plusieurs hommes, pour un montant global de 979 100€, soit une moyenne de 65 273€ par compagnie
- 17% du montant global est alloué aux compagnies dirigées par des collectifs paritaires ou sans majorité de genre évidente, pour un montant global de 355 000€ soit une moyenne de 59 167€ par compagnie

### Tendances générales

En moyenne, les compagnies conventionnées perçoivent 56 543€ de subvention au titre du conventionnement attribué par les DRAC.

Les conventionnements attribués par les DRAC dans les 5 régions étudiées sont plutôt paritaires si nous comparons le nombre de compagnies conventionnées dirigées par des personnes sexisées et le nombre de celles qui sont dirigées par des hommes.

Néanmoins, les compagnies dirigées par des personnes sexisées reçoivent des subventions moyennes moins importantes, avec en moyenne 17 898€ de moins que les compagnies dirigées par des hommes.

Les montants moyens alloués aux compagnies dirigées par des personnes sexisées sont sous la moyenne générale des 5 régions.

\* Aucune compagnie arts de la rue n'est conventionnée par la DRAC Hauts-de-France

la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

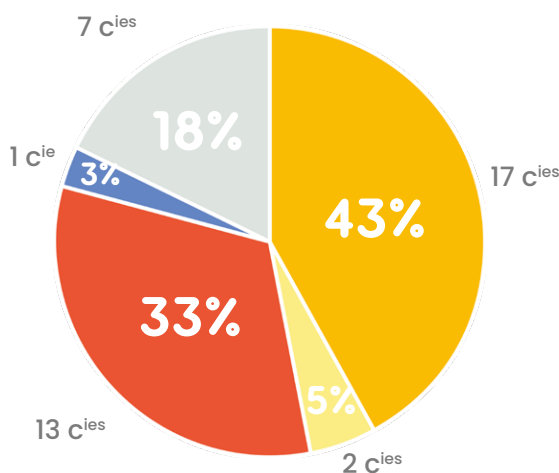
Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente

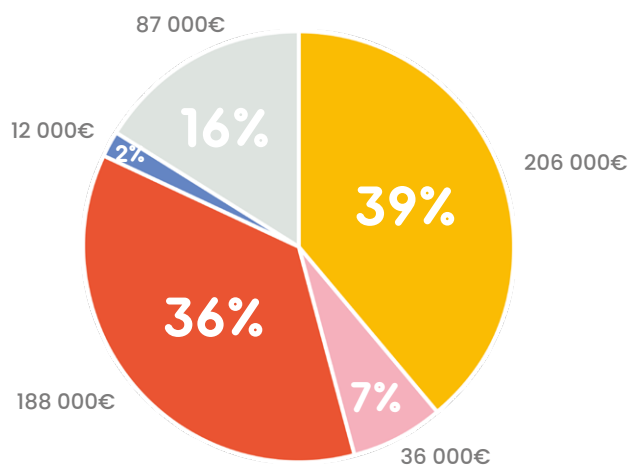
# Aides à la création DRAC – répartition des montants attribués par les DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie

Sur un total de 40 compagnies soutenues et 529 000€ attribués

Nombre de compagnies aidées à la création  
par la DRAC dans ces 6 régions :



Répartition du total des subventions  
attribuées :



Soit, en agglomérant les données des directions individuelles et collectives :

- 51% des compagnies aidées aux projets sont dirigées par une ou plusieurs personnes sexisées, soit 20 compagnies
- 33% des compagnies aidées aux projets sont dirigées par un homme, soit 13 compagnies.
- 18% des compagnies aidées aux projets sont dirigées par des collectifs paritaires ou sans majorité de genre évidente, soit 7 compagnies.

Soit, en agglomérant les données des directions individuelles et collectives :

- 48% du montant global est alloué aux compagnies dirigées par une ou plusieurs personnes sexisées, pour un montant global de 254 000€, soit une moyenne de 12 700€ par compagnie
- 36% du montant global est alloué aux compagnies dirigées par un ou plusieurs hommes, pour un montant global de 188 000€, soit une moyenne de 14 462€ par compagnie
- 16% du montant global est alloué aux compagnies dirigées par des collectifs paritaires ou sans majorité de genre évidente, pour un montant global de 87 000€ soit une moyenne de 12 429€ par compagnie

## Tendances générales

En moyenne, les compagnies soutenues au titre de l'aide à la création par les DRAC des régions observées perçoivent 13 225€ de subvention.

**Les compagnies dirigées par des personnes sexisées sont les plus nombreuses à être soutenues par les aides à la création. Néanmoins, elles perçoivent des subventions en moyenne moins importantes que celles qui sont allouées aux compagnies dirigées par des hommes, et en dessous de la moyenne générale.**

Les compagnies dont les directions sont paritaires ou sans majorité évidente de genre perçoivent également des subventions moyennes sous le seuil de la moyenne globale.

la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

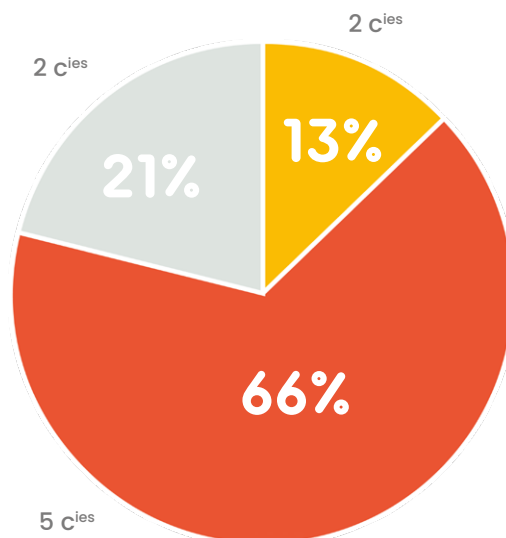
À parité ou  
sans majorité  
évidente

## DRAC Auvergne-Rhône-Alpes : conventionnements

Sur un total de 9 compagnies conventionnées

Sur **560 000 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par une femme reçoivent 75 000€ (13% du montant global) soit 37 500€ en moyenne.
- **5 compagnies** dirigées par un homme reçoivent 370 000€ (66% du montant global) soit 74 000€ en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées par un collectif paritaire ou sans majorité de genre évidente reçoivent 115 000€ (21% du montant global) soit 57 500€ en moyenne.

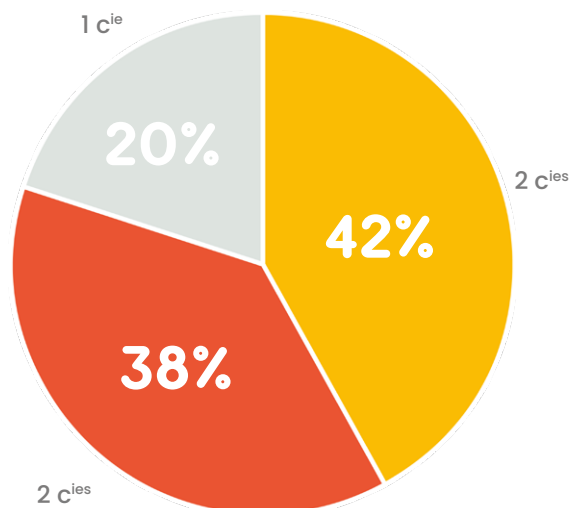


## DRAC Auvergne-Rhône-Alpes : aides à la création

Sur un total de 5 compagnies soutenues

Sur **66 000 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par une femme reçoivent 28 000€ (42% du montant global) soit 14 000€ en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées par un homme reçoivent 25 000€ (38% du montant global) soit 12 500€ en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée par un collectif paritaire ou sans majorité de genre évidente reçoit 13 000€ (20% du montant global).



la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

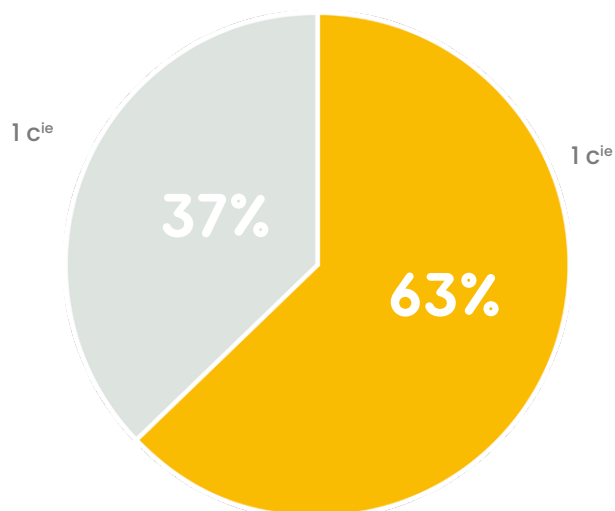
À parité ou  
sans majorité  
évidente

## DRAC Bourgogne-Franche-Comté : conventionnements

Sur un total de 2 compagnies conventionnées

Sur **95 000 euros** :

- 1 **compagnie** dirigée par une femme reçoit 60 000€ (63% du montant global).
- 1 **compagnie** dirigée par un collectif paritaire ou sans majorité évidente de genre reçoit 35 000€ (37% du montant global).

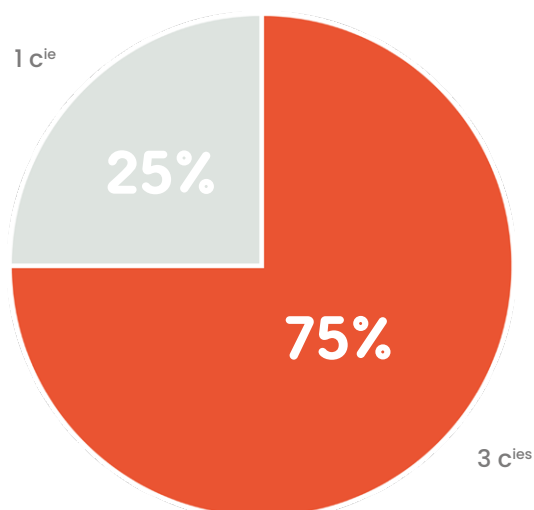


## DRAC Bourgogne-Franche-Comté : aides à la création

Sur un total de 4 compagnies soutenues

Sur **40 000 euros** :

- 3 **compagnies** dirigées par un homme reçoivent 30 000€ (75% du montant global) soit 10 000€ par compagnie en moyenne.
- 1 **compagnie** dirigée par un collectif paritaire ou sans majorité évidente de genre reçoit 10 000€ (25% du montant global).



la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

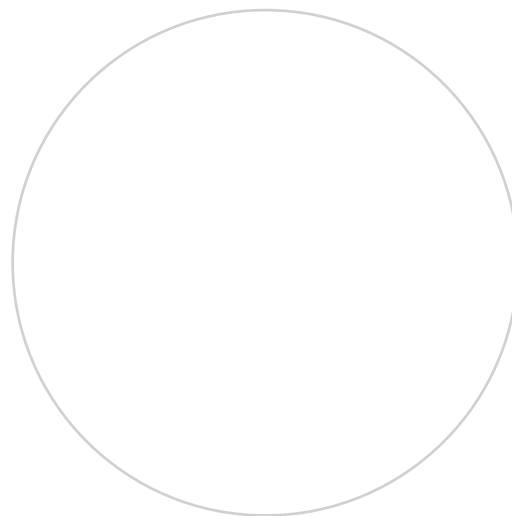
Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente

## DRAC Hauts-de-France : conventionnement

En 2024, aucune compagnie arts de la rue n'est conventionnée dans les Hauts-de-France par la DRAC.

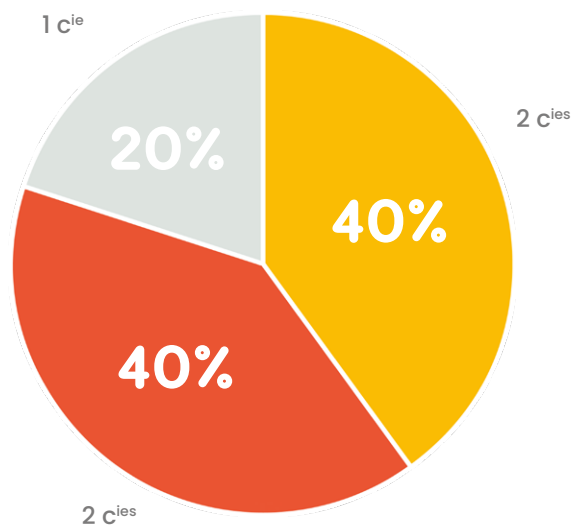


## DRAC Hauts-de-France : aides à la création

Sur un total de 5 compagnies soutenues

Sur 70 000 euros :

- 2 compagnies dirigées par une femme reçoivent 28 000€ (40% du montant global).
- 2 compagnies dirigée par un homme reçoivent 28 000€ (40% du montant global).
- 1 compagnie dirigée par un collectif paritaire ou sans majorité évidente de genre reçoit 14 000€ (20% du montant global).



la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente

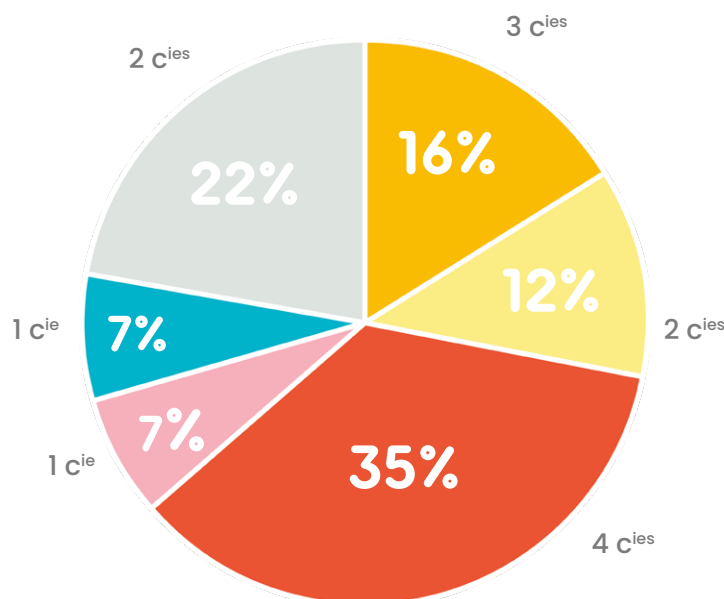


## DRAC Île-de-France : conventionnements

Sur un total de 13 compagnies conventionnées

Sur **704 100 euros** :

- **3 compagnies** dirigées par une femme reçoivent 115 000€ (16% du montant global) soit 38 333€ par compagnie en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées par un collectif composé majoritairement de femmes reçoivent 85 000€ (12% du montant global) soit 42 500€ par compagnie en moyenne.
- **4 compagnies** dirigées par un homme reçoivent 249 100€ (35% du montant global) soit 62 275€ par compagnie en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée par un collectif composé majoritairement d'hommes reçoit 50 000€ (7% du montant global).
- **1 compagnie** dirigée par une personne se définissant autrement que "femme" ou "homme" reçoit 50 000€ (7% du montant global).
- **2 compagnies** dirigées par un collectif paritaire ou sans majorité évidente de genre reçoivent 155 000€ (22% du montant global), soit 77 500€ par compagnie en moyenne.



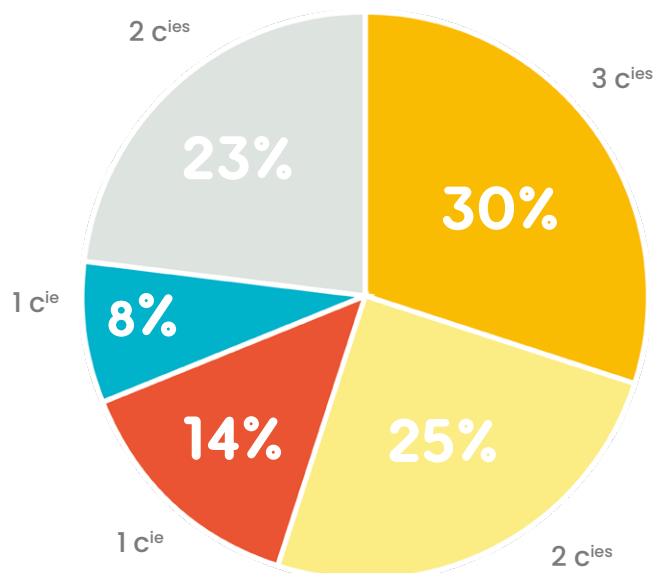
Total personnes sexisées : 6 compagnies, 36% du budget global, 250 000€ au total soit 41 667€ en moyenne par compagnie  
 Total directions hommes : 5 compagnies, 42% du budget global, 299 100€ au total soit 59 820€ en moyenne par compagnie  
 Total direction sans majorité évidente de genre quise distingue : 2 compagnies, 22% du budget global, 155 000€ soit 77 500€ en moyenne par compagnie

## DRAC Île-de-France : aides à la création

Sur un total de 9 compagnies soutenues

Sur **145 000 euros** :

- **3 compagnies** dirigées par une femme reçoivent 43 000€ (30% du montant global) soit 14 333€ par compagnie en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées par un collectif composé majoritairement de femmes reçoivent 36 000€ (25% du montant global) soit 18 000€ par compagnie en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée par un homme reçoit 20 000€ (14% du montant global).
- **1 compagnie** dirigée par un collectif composé majoritairement de personnes se définissant autrement que "femme" ou "homme" reçoit 12 000€ (8% du montant global).
- **2 compagnies** dirigées par un collectif paritaire ou sans majorité évidente de genre reçoivent 34 000€ (23% du montant global) soit 17 000€ par compagnie en moyenne.



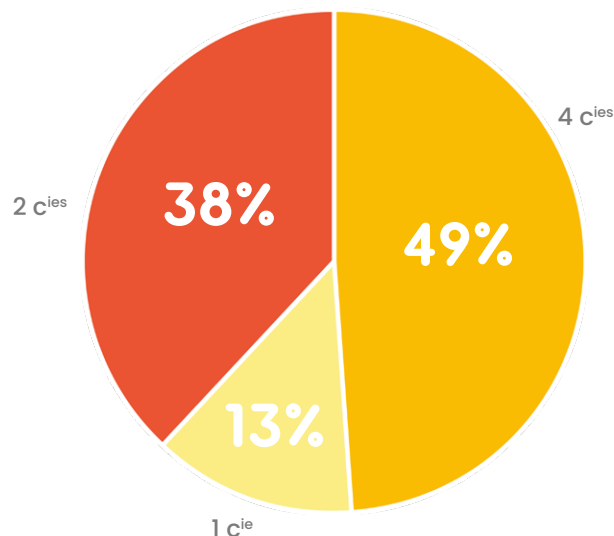
Total personnes sexisées : 6 compagnies, 63% du budget global, 91 000€ au total soit 15 167€ en moyenne par compagnie  
 Total directions hommes : 1 compagnie, 14% du budget global, 20 000€ au total  
 Total direction sans majorité évidente de genre quise distingue : 2 compagnies, 23% du budget global, 34 000€ soit 17 000€ en moyenne par compagnie

## DRAC Nouvelle-Aquitaine : conventionnements

Sur un total de 7 compagnies conventionnées

Sur **430 000 euros** :

- **4 compagnies** dirigées par une femme reçoivent 210 000€ (49% du montant global) soit 52 500€ par compagnie en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée par un collectif composé majoritairement de femmes reçoit 55 000€ (13% du montant global).
- **2 compagnies** dirigées par un homme reçoivent 165 000€ (38% du montant global) soit 82 500€ en moyenne.

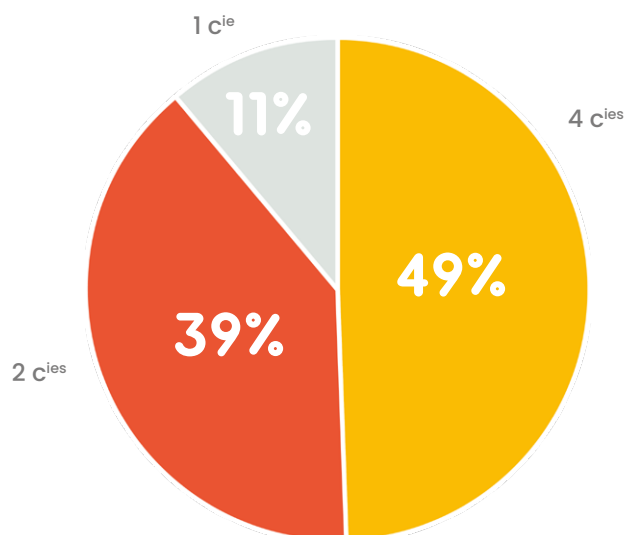


## DRAC Nouvelle-Aquitaine : aides à la création

Sur un total de 7 compagnies soutenues

Sur **89 000 euros** :

- **4 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 44 000€ (49% du montant global) soit 11 000€ en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées par un homme reçoivent 35 000€ (39% du montant global) soit 17 500€ en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée par un collectif paritaire ou sans majorité évidente de genre reçoit 10 000€ (11% du montant global).



la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

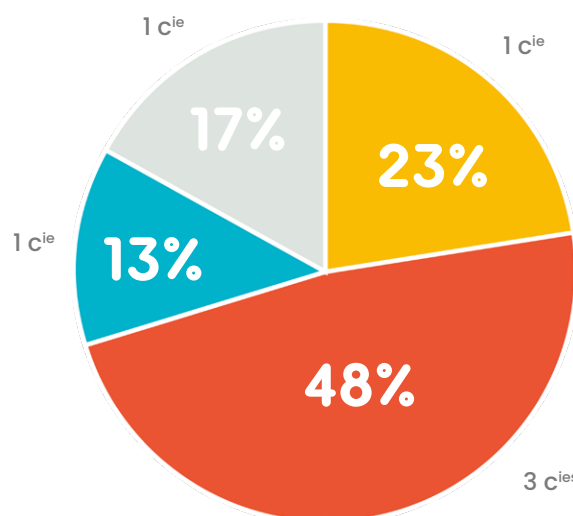
À parité ou  
sans majorité  
évidente

## DRAC Occitanie : conventionnements

Sur un total de 6 compagnies conventionnées

Sur **303 000 euros** :

- **1 compagnie** dirigée par une femme reçoit 70 000€ (23% du montant global).
- **3 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 145 000€ (48% du montant global) soit 48 333€ en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée par une personne se définissant autrement que "femme" ou "homme" reçoit 38 000€ (13% du montant global).
- **1 compagnie** dirigée par un collectif paritaire ou sans majorité évidente de genre reçoit 50 000€ (17% du montant global).



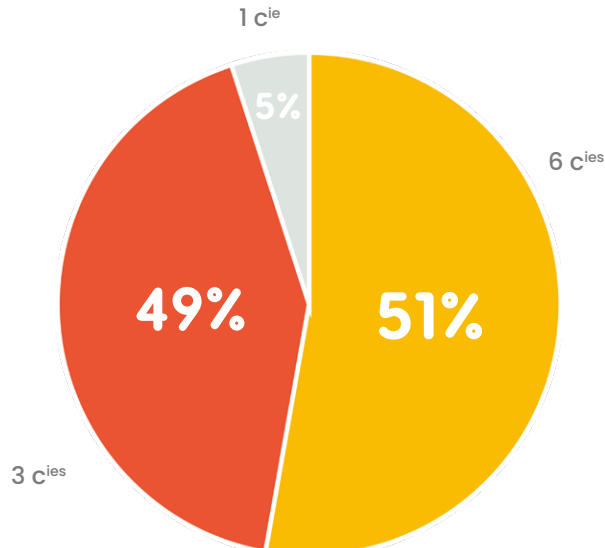
Total personnes sexisées : 2 compagnies, 40% du budget global, 120 000€ au total soit 60 000€ en moyenne par compagnie.

## DRAC Occitanie : aides à la création

Sur un total de 10 compagnies soutenues

Sur **119 000 euros** :

- **6 compagnies** dirigées par une femme reçoivent 63 000€ (53% du montant global) soit 10 500€ par compagnie en moyenne.
- **3 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 50 000€ (42% du montant global) soit 16 667€ en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée par un collectif paritaire ou sans majorité évidente de genre reçoit 6 000€ (5% du montant global).



la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente

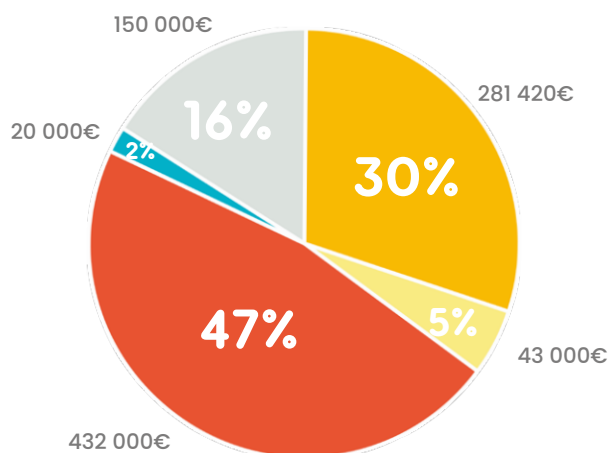
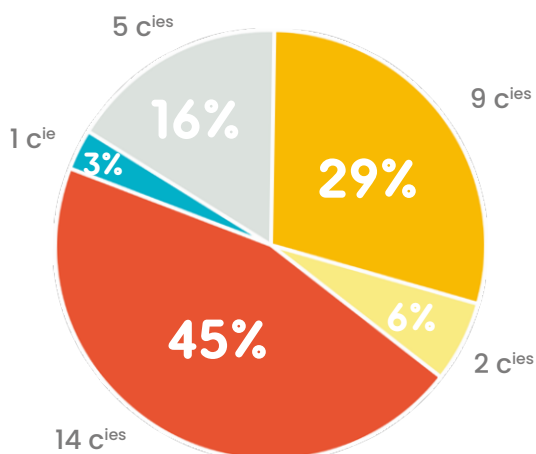
## Répartition des subventions des Conseils régionaux attribuées aux compagnies Arts de la rue (2024)

### Conventionnements Conseils régionaux - répartition des montants attribués par les Conseils régionaux Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Île-de-France\*

Sur un total de 31 compagnies conventionnées et 926 420 € attribués

Nombre de compagnies conventionnées par les Conseils régionaux dans ces 4 régions :

Répartition du total des subventions attribuées :



Soit, en agglomérant les données des directions individuelles et collectives :

- 39% des compagnies conventionnées sont dirigées par une ou des personnes sexisées, soit 12 compagnies
- 45% des compagnies conventionnées sont dirigées par un ou plusieurs hommes, soit 14 compagnies
- 16% des compagnies conventionnées sont dirigées par un collectif paritaire ou sans majorité de genre évidente, soit 5 compagnies.

Soit, en agglomérant les données des directions individuelles et collectives :

- 37% du montant global est alloué aux 12 compagnies dirigées par une ou plusieurs personnes sexisées, pour un montant global de 344 420€, soit une moyenne de 28 702€ par compagnie
- 47% du montant global est alloué aux 14 compagnies dirigées par un ou plusieurs hommes, pour un montant global de 432 000€, soit une moyenne de 30 857€ par compagnie
- 16% du montant global est alloué aux 5 compagnies dirigées par des collectifs paritaires ou sans majorité de genre évidente, pour un montant global de 150 000€ soit une moyenne de 30 000€ par compagnie.

### Tendances générales

En moyenne, les compagnies conventionnées reçoivent 29 885 € par an. Les compagnies dirigées par des personnes sexisées reçoivent en moyenne 28 702€ (en dessous de la moyenne) alors même qu'elles sont déjà moins nombreuses à être soutenues. Les compagnies dirigées par des hommes sont soutenues au-dessus du montant moyen (30 857 € en moyenne). Les directions collectives sans majorité évidente de genre qui se distinguent se situent, elles, juste au-dessus du montant moyen.

Enfin, les écarts de montants alloués en fonction des genres des directions sont plus importants si l'on considère les régions individuellement, en faveur des hommes dans la plupart des cas. La Bourgogne-Franche-Comté fait exception en terme de répartition des montants, mais soutient 7 compagnies dirigées par des hommes contre 2 dirigées par des femmes, ce qui confirme un soutien différencié selon le genre de la direction artistique.

\*Aucune compagnie arts de la rue n'est conventionnée par le Conseil régional d'Occitanie, ni par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Les aides allouées par le Conseil Général Nouvelle-Aquitaine étant uniquement des aides au fonctionnement, annuelles, elles seront assimilées aux Aides aux projets pour pouvoir les intégrer.

la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

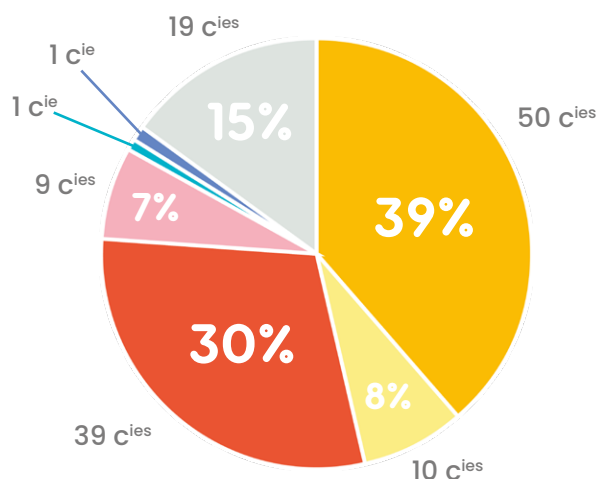
Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente

## Aides aux projets Conseils régionaux

Sur un total de 129 compagnies aidées au projet et 773 790€ attribués

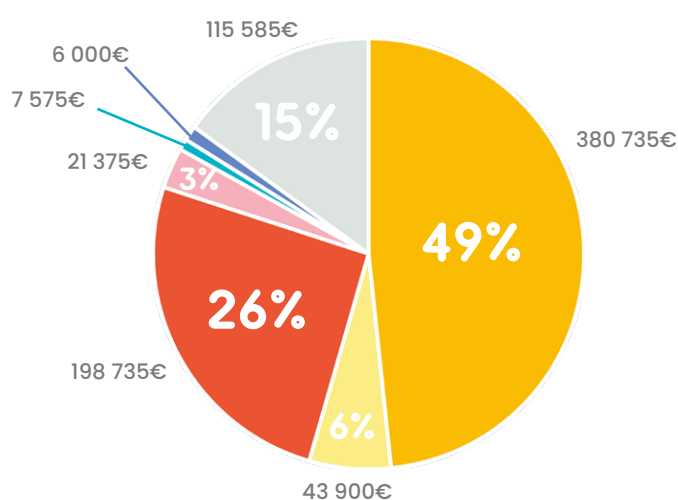
Nombre de compagnies soutenues par les Conseils régionaux dans ces 6 régions :



Soit, en agglomérant les données des directions individuelles et collectives :

- 48% des compagnies conventionnées sont dirigées par une ou des personnes sexisées, soit 62 compagnies
- 37% des compagnies conventionnées sont dirigées par un ou plusieurs hommes, soit 48 compagnies
- 15% des compagnies conventionnées sont dirigées par un collectif paritaire ou sans majorité de genre évidente, soit 19 compagnies.

Répartition du total des subventions attribuées :



Soit, en agglomérant les données des directions individuelles et collectives :

- 57% du montant global est alloué aux 62 compagnies dirigées par une ou plusieurs personnes sexisées, pour un montant global de 438 210€, soit une moyenne de 7 068€ par compagnie
- 28% du montant global est alloué aux 48 compagnies dirigées par un ou plusieurs hommes, pour un montant global de 219 995€, soit une moyenne de 4 583€ par compagnie
- 15% du montant global est alloué aux 19 compagnies dirigées par des collectifs paritaires ou sans majorité de genre évidente, pour un montant global de 115 585€ soit une moyenne de 6 083€ par compagnie

### Tendances générales

En moyenne, les compagnies aidées au projet dirigées par des personnes sexisées perçoivent 7 068 €, alors que les compagnies dirigées par des hommes perçoivent en moyenne 4 583 €.

Dans les deux cas, les directions individuelles perçoivent des montants supérieurs aux directions collectives. Les collectifs dits paritaires ou sans majorité évidente de genre qui se distingue perçoivent en moyenne 6 088 €, proche de la moyenne globale des aides qui se situe à 5 998€.

la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente

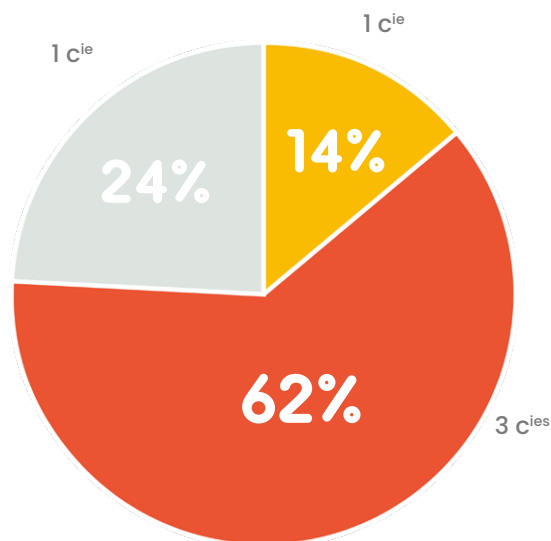
## Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : labellisations

Sur un total de 5 compagnies labellisées

Sur **145 000 euros** :

- **1 compagnie** dirigée par une femme reçoit 20 000€ (14% du montant global, en dessous de la moyenne).
- **3 compagnies** dirigées par un homme reçoivent 90 000€ (62% du montant global, au-dessus de la moyenne) soit 30 000€ en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée par un collectif paritaire ou sans majorité évidente de genre reçoit 35 000€ (24% du montant global, au dessus de la moyenne).

La moyenne régionale de conventionnement par compagnie est de 29 000€.



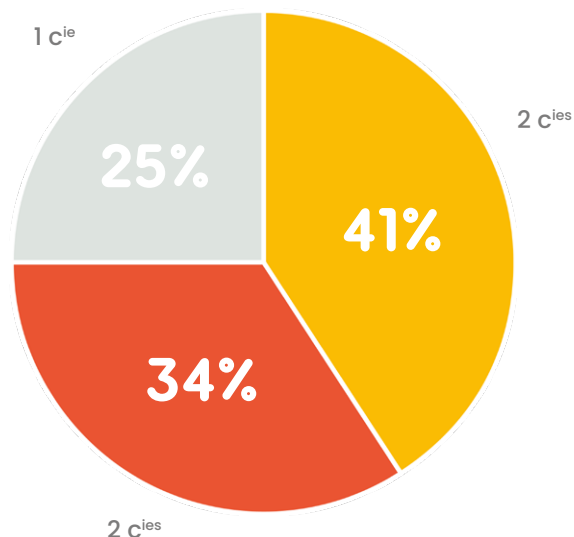
## Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : aides aux projets

Sur un total de 5 compagnies soutenues via les aides à la création

Sur **32 000 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par une femme reçoivent 13 000€ (41% du montant global) soit 6 500€ par compagnie en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées par un homme reçoivent 11 000€ (34% du montant global) soit 6 500€ par compagnie en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée par un collectif paritaire ou sans majorité évidente de genre reçoit 8 000€ (25% du montant global, au-dessus de la moyenne et seul écart réellement notable ici).

La moyenne régionale d'aide par projet est de 6 400€.



la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente

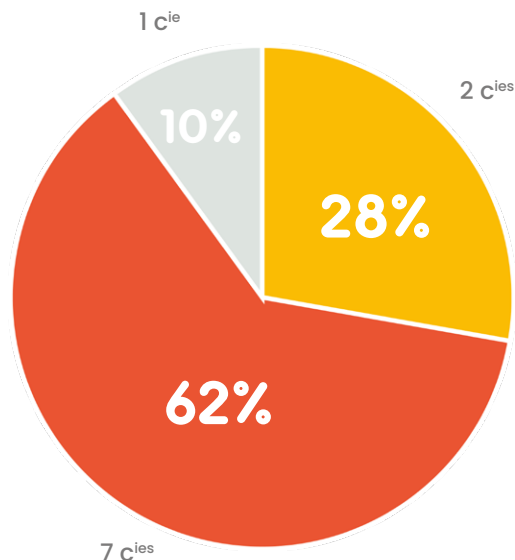
## Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté : conventionnements

Sur un total de 10 compagnies conventionnées

Sur **279 000 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par une femme reçoivent 74 000€ (28% du montant global) soit 39 000€ en moyenne, bien au-dessus de la moyenne régionale, et seul écart notable.
- **7 compagnies** dirigées par un homme reçoivent 162 000€ (62% du montant global) soit 23 714€ en moyenne, en dessous de la moyenne régionale.
- **1 compagnie** dirigée par un collectif paritaire ou sans majorité évidente de genre reçoit 25 000€ (10% du montant global), en dessous de la moyenne régionale.

La moyenne régionale de conventionnement par compagnie est de 26 100€.



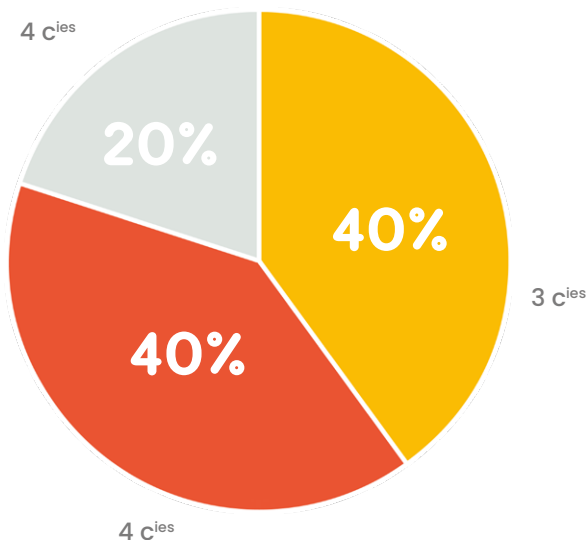
## Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté : aides aux projets

Sur un total de 11 compagnies soutenues via les aides à la création et les aides à la diffusion

Sur **96 000 euros** :

- **3 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 39 000€ (40% du montant global) soit 9 750€ en moyenne, au-dessus de la moyenne régionale par projet.
- **4 compagnies** dirigées par un homme reçoivent 38 000€ (40% du montant global) soit 9 500€ en moyenne, au-dessus de la moyenne régionale par projet.
- **4 compagnies** dirigées par un collectif paritaire ou sans majorité évidente de genre reçoivent 19 000€ (20% du montant global, en dessous de la moyenne) soit 4 750€ en moyenne, bien en dessous de la moyenne régionale par projet.

La moyenne régionale d'aide par projet est de 8 727€.



la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente



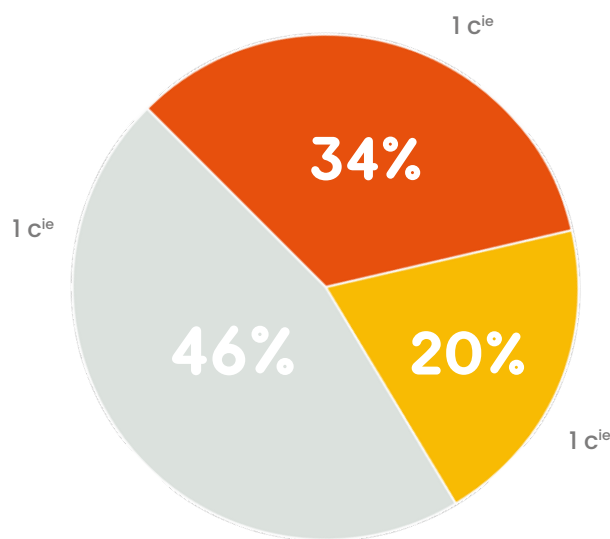
## Conseil régional Hauts-de-France : conventionnements

Sur un total de 3 compagnies conventionnées

Sur **88 000 euros** :

- 1 **compagnie** dirigée par une femme reçoit 18 000€ (20% du montant global).
- 1 **compagnie** dirigée par un homme reçoit 30 000€ (34% du montant global).
- 1 **compagnie** dirigée par un collectif paritaire ou sans majorité évidente de genre reçoit 40 000€ (46% du montant global).

La moyenne régionale de conventionnement par compagnie est de 29 333€.



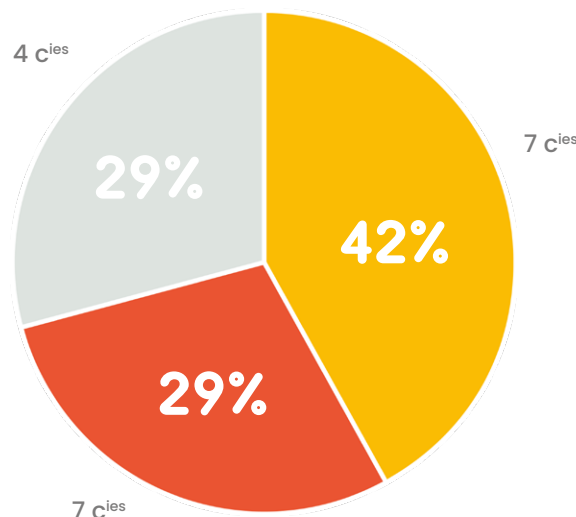
## Conseil régional Hauts-de-France : aides aux projets

Sur un total de 18 compagnies soutenues via les aides à la création et les aides à la diffusion

Sur **148 000 euros** :

- 7 **compagnies** dirigées par une femme reçoivent 62 000€ (42% du montant global) soit 8 857€ en moyenne, légèrement au dessus de la moyenne régionale.
- 7 **compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 43 500€ (29% du montant global), soit 7 500€ en moyenne, légèrement en dessous de la moyenne régionale.
- 4 **compagnies** dirigées par un collectif paritaire ou sans majorité évidente de genre reçoivent 42 500€ (29% du montant global), soit 10 625€ en moyenne, davantage au dessus de la moyenne.

La moyenne régionale d'aide par projet est de 8 222€.



la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente



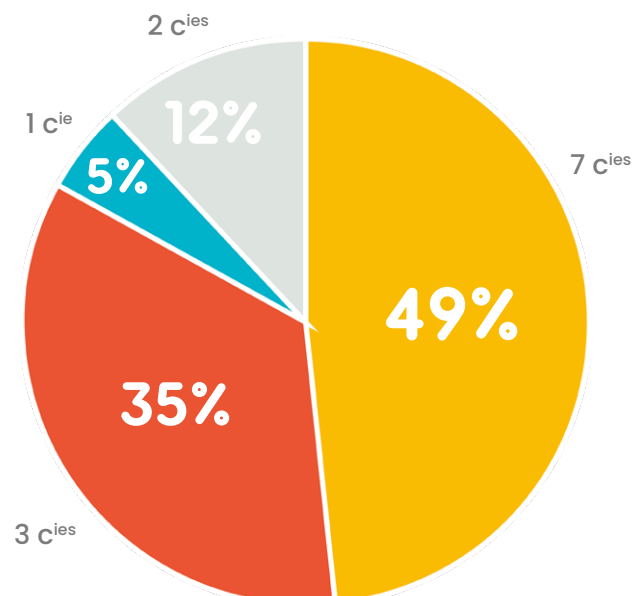
## Conseil régional Île-de-France : conventionnements

Sur un total de 13 compagnies conventionnées (Équipes artistiques)

Sur **432 420 euros** :

- **7 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 212 420€ (49% du montant global), soit une moyenne de 30 346€, en dessous de la moyenne régionale.
- **3 compagnies** dirigées par un homme reçoivent 150 000€ (35% du montant global), soit une moyenne de 50 000€, largement au dessus de la moyenne régionale.
- **1 compagnie** dirigée par une personne se définissant autrement reçoit 20 000€ (5% du montant global), largement en dessous de la moyenne, moins de la moitié des moyennes de montants allouées aux compagnies dirigées par des hommes.
- **2 compagnies** dirigées par un collectif paritaire ou en collectif sans majorité évidente de genre qui se distingue reçoivent 50 000€ (12% du montant global) soit une moyenne de 25 000€, la moitié des montants alloués aux compagnies dirigées par des hommes.

La moyenne régionale de conventionnement par compagnie est de 33 263€.



Total personnes sexisées : 8 compagnies, 54% du budget global, 232 420€ au total soit 25 128€ en moyenne par compagnie  
 Total directions hommes : 3 compagnies, 35% du budget global, 150 000€ au total soit 50 000€ en moyenne par compagnie  
 Total directions sans majorité évidente de genre qui se distingue : 2 compagnies, 12% du budget global, 50 000€ soit 25 000€ en moyenne par compagnie

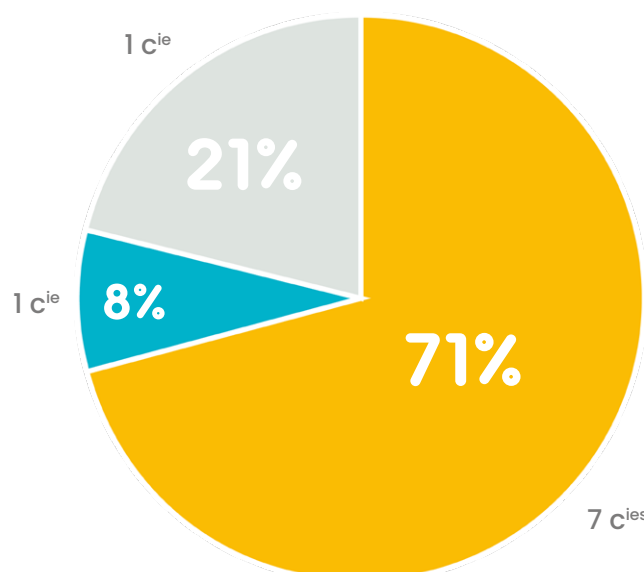
## Conseil régional Île-de-France : aides aux projets

Sur un total de 9 compagnies soutenues via les aides à la création et les aides à la diffusion

Sur **73 000 euros** :

- **7 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 52 000€ (71% du montant global), soit 7 428€ en moyenne, en dessous de la moyenne régionale.
- **1 compagnie** dirigée par une personne se définissant autrement reçoit 6 000€ (8% du montant global), en dessous de la moyenne régionale.
- **1 compagnie** dirigée par un collectif paritaire ou sans majorité évidente de genre reçoit 15 000€ (21% du montant global), bien au dessus de la moyenne.

La moyenne régionale d'aide par projet est de 8 111€.



la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente

Il n'y a plus de compagnies arts de la rue conventionnées par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. On a cependant souhaité dissocier les aides au fonctionnement attribuées aux compagnies des aides aux projets, détaillées ci-dessous. Les aides au fonctionnement ne sont pas considérées dans les données agglomérées des conventionnements régionaux et feront l'objet d'un graphique spécifique.

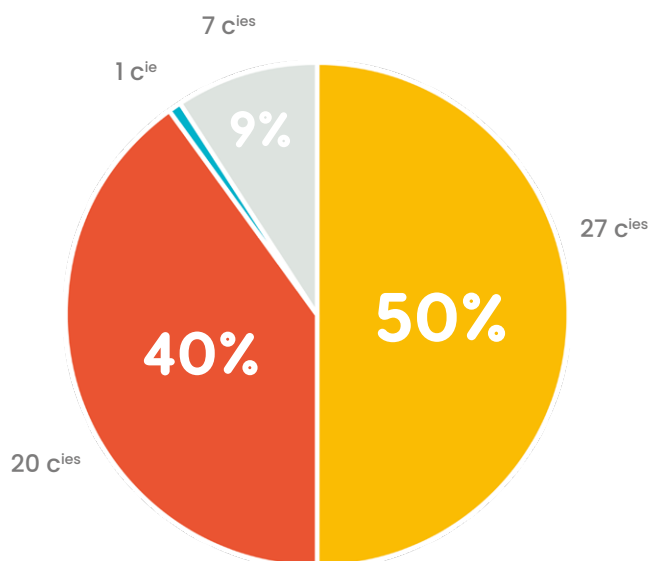
## Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : aides au fonctionnement

Sur un total de 55 compagnies soutenues

Sur 912 000 euros :

- 27 compagnies dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 457 000€ (50% du montant global), soit une moyenne de 16 440€.
- 20 compagnies dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 363 500€ (40% du montant global), soit une moyenne de 16 750€.
- 1 compagnie dirigée par une personne se définissant autrement reçoit 9 500€ (1% du montant global), largement en dessous de la moyenne.
- 7 compagnies dirigées par un collectif paritaire ou en collectif sans majorité évidente de genre qui se distingue reçoivent 82 000€ (9% du montant global) soit une moyenne de 11 714€, bien en dessous de la moyenne.

La moyenne régionale des aides au fonctionnement est de 16 582€.



Total personnes sexisées : 28 compagnies, 51% du budget global, 466 500€ au total soit 16 660€ en moyenne par compagnie  
 Total directions hommes : 20 compagnies, 40% du budget global, 363 500€ au total soit 18 175€ en moyenne par compagnie  
 Total directions sans majorité évidente de genre qui se distingue : 7 compagnies, 9% du budget global, 82 000 € soit 11 714€ en moyenne par compagnie

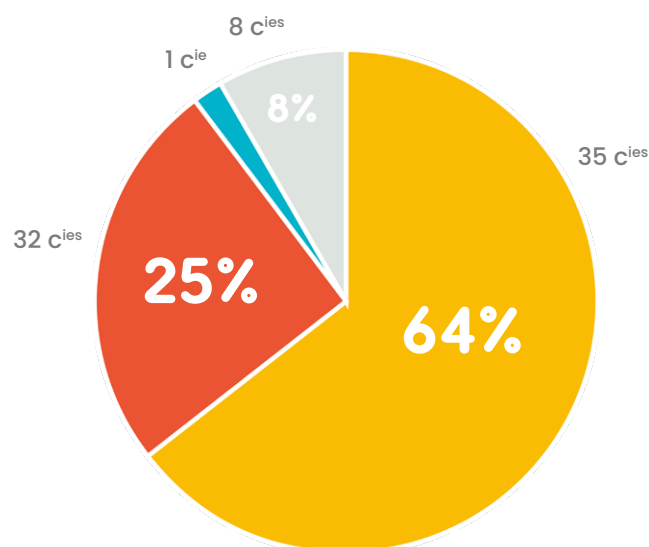
## Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine : aides aux projets

Sur un total de 76 compagnies soutenues par les aides à la création et les aides à la diffusion

Sur 305 790 euros :

- 35 compagnies dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 195 635€ (64% du montant global), soit une moyenne de 5 589€.
- 32 compagnies dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 77 495€ (25% du montant global), soit une moyenne de 2 421€.
- 1 compagnie dirigée par une personne se définissant autrement reçoit 7 575€ (2% du montant global).
- 8 compagnies dirigées par un collectif paritaire ou en collectif sans majorité évidente de genre qui se distingue reçoivent 25 085€ (8% du montant global) soit une moyenne de 3 136€.

La moyenne régionale des aides aux projets est de 4 024€.



la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

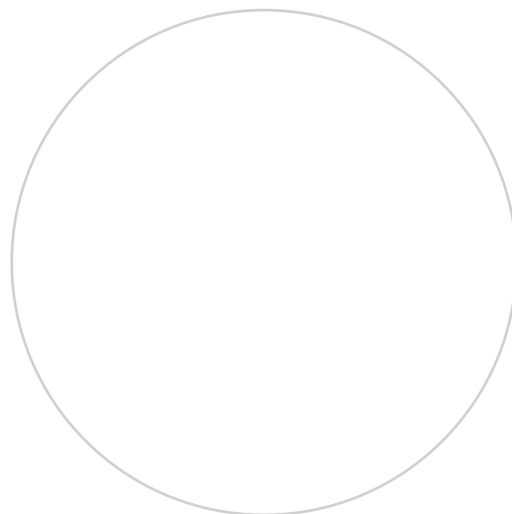
Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente

En 2024, aucune compagnie n'est conventionnée en Occitanie par le Conseil régional.



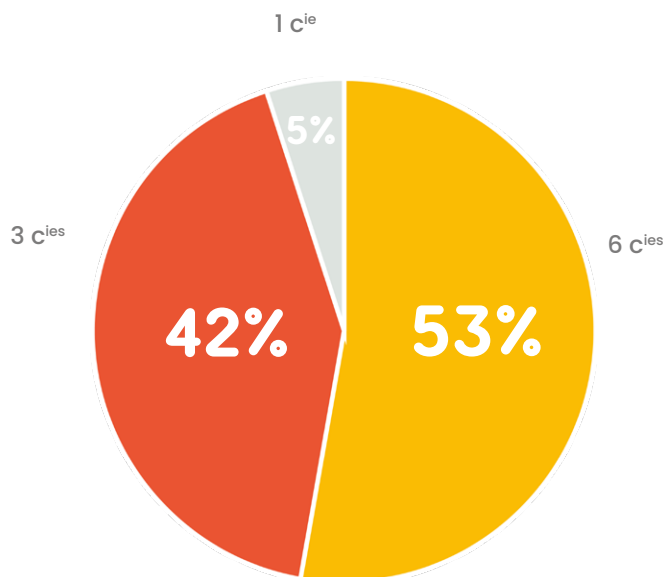
## Conseil régional Occitanie : aides aux projets

Sur un total de 10 compagnies soutenues via les aides à la création et les aides aux projets de territoires

Sur **96 000 euros** :

- **6 compagnies** dirigées par une femme reçoivent 63 000€ (53% du montant global) soit 10 500€ en moyenne, en dessous de la moyenne régionale par projet.
- **3 compagnies** dirigées par un homme reçoivent 50 000€ (42% du montant global) soit 16 667€ en moyenne, largement au dessus de la moyenne régionale par projet.
- **1 compagnie** dirigée par un collectif paritaire ou sans majorité évidente de genre reçoit 6 000€ (5% du montant global, en dessous de la moyenne), largement inférieur à la moyenne régionale par projet.

La moyenne régionale d'aide par projet est de 11 900€.



# LA PART DES PERSONNES SEXISÉES DANS LES CENTRES NATIONAUX DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC (CNAREP)

## Les personnes sexisées directrices de CNAREP en 2025

Sur un total de 13 CNAREP

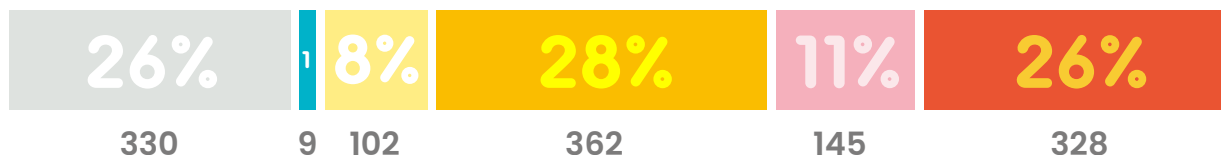


## Présence des personnes sexisées dans les programmations des festivals portés par les CNAREP en 2025

12 festivals comptés, 260 compagnies programmées, 660 représentations au total (hors OFF): Chalon dans la Rue (CNAREP L'Abattoir, Bourgogne-Franche-Comté) ; Festival d'Aurillac IN et Champ Libre (CNAREP Le Parapluie, Auvergne-Rhône-Alpes) ; Fêtes le Pont (CNAREP Sur le Pont, Nouvelle-Aquitaine) ; Les Mercredis du Port (CNAREP Le Citron Jaune, Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; Les Rias (CNAREP Le Fourneau, Bretagne) ; Les Turbulentes (CNAREP Le Boulon, Hauts-de-France) ; Performer la ville (CNAREP Lieux Publics, Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; PRIMO (Le Moulin Fondu, Île-de-France) ; Temps Fort (CNAREP Quelques p'Arts, Auvergne-Rhône-Alpes) ; Temps Très Fort #1 (CNAREP Les Ateliers Frappaz, Auvergne-Rhône-Alpes) ; Transhumances littorales (CNAREP Sur le pont, Nouvelle-Aquitaine) ; Viva Cité IN (CNAREP Atelier 231, Normandie)

En 2025, sur 378 compagnies et 1276 représentations\*

\*OFF de Chalon dans la rue inclus.



Total personnes sexisées : 37%, 473 représentations

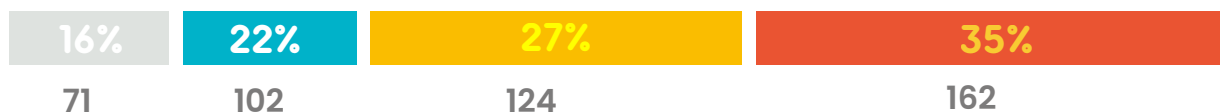
Total directions hommes : 37%, 473 représentations

Total directions sans majorité évidente de genre qui se distingue : 26%, 330 représentations

En 2024, sur 544 représentations (hors OFF)



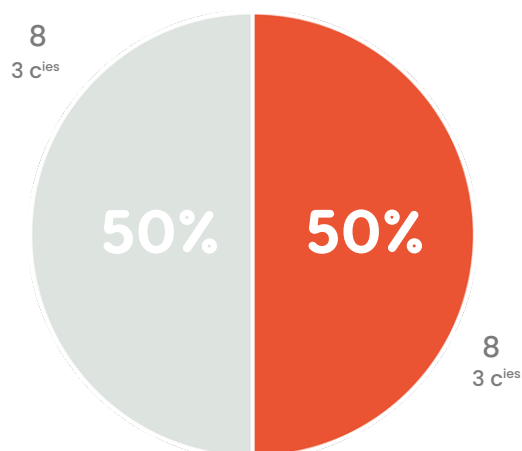
En 2023, sur 459 représentations (hors OFF)



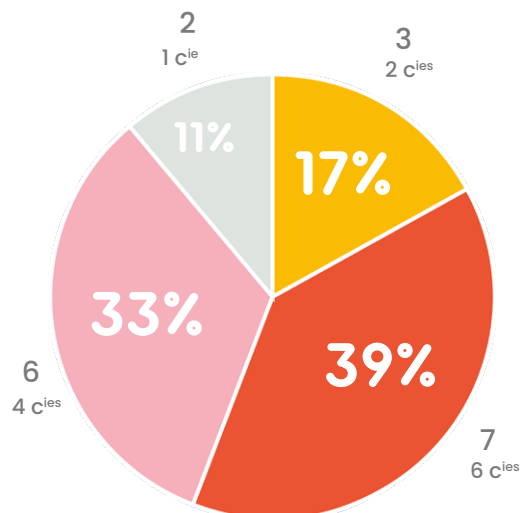
la responsabilité artistique est assurée par :



**Performer la ville – Lieux publics,  
Provence-Alpes-Côte d’Azur**  
16 représentations, 6 cies programmées

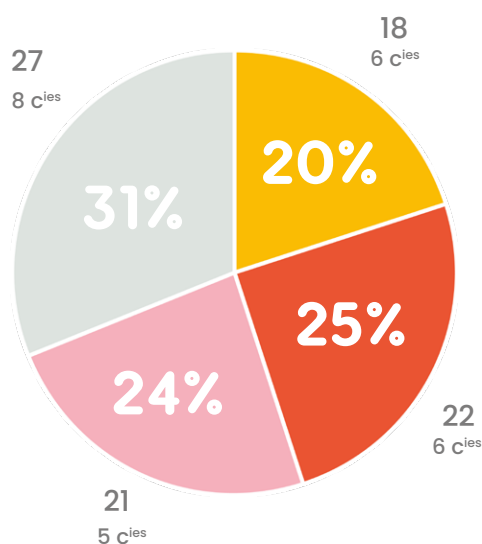


**Fêtes le Pont – Sur le pont,  
Nouvelle-Aquitaine**  
18 représentations, 13 cies programmées



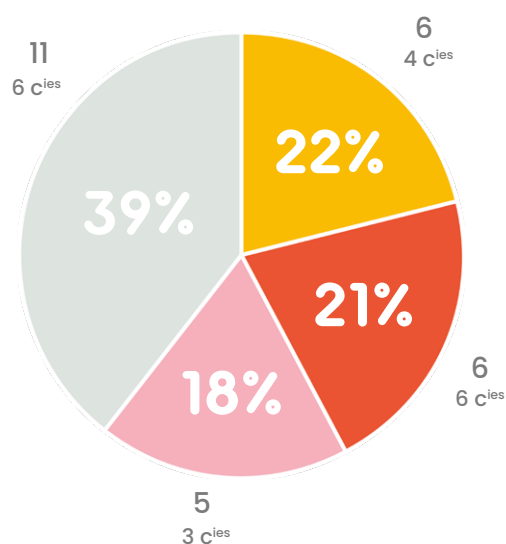
Total personnes sexisées : 17%, 3 représentations  
Total directions hommes : 72%, 13 représentations

**Aurillac (IN) & Champ Libre – Le Parapluie,  
Auvergne-Rhône-Alpes**  
88 représentations, 26 cies programmées



Total personnes sexisées : 20%, 18 représentations  
Total directions hommes : 49%, 43 représentations

**PRIMO – Le Moulin Fondu, Île-de-France**  
28 représentations, 18 cies programmées



Total personnes sexisées : 22%, 6 représentations  
Total directions hommes : 39%, 11 représentations

la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

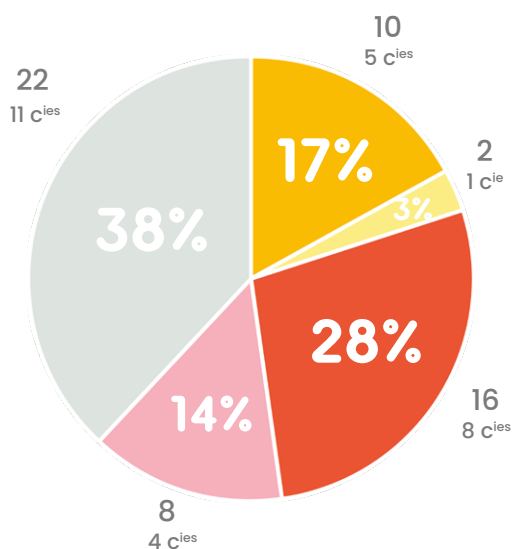
Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente

## Les Rias – Le Fourneau, Bretagne

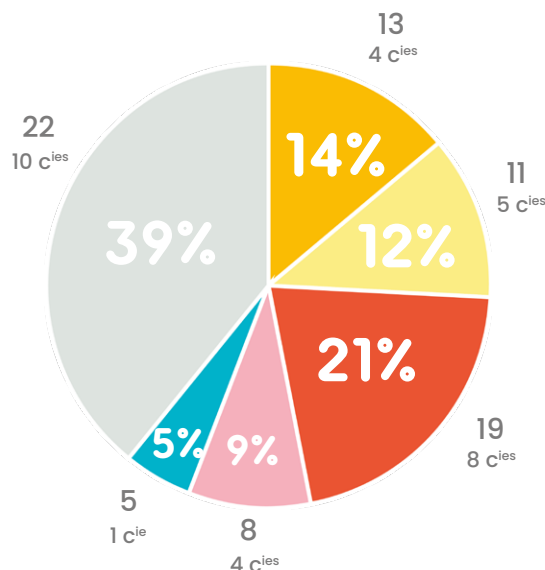
58 représentations, 29 cies programmées



Total personnes sexisées : 21%, 12 représentations  
Total directions hommes : 41%, 24 représentations

## Les Turbulentes – Le Boulon, Hauts-de-France

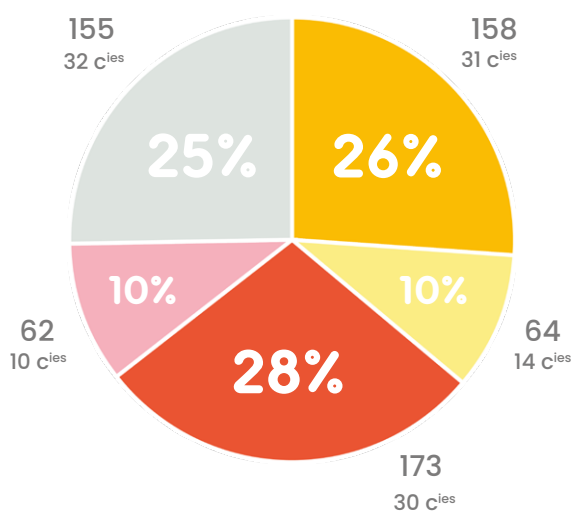
92 représentations, 32 cies programmées



Total personnes sexisées : 32%, 29 représentations  
Total directions hommes : 29%, 27 représentations

## Chalon dans la Rue (OFF) – CNAREP L'Abattoir, Bourgogne-Franche-Comté

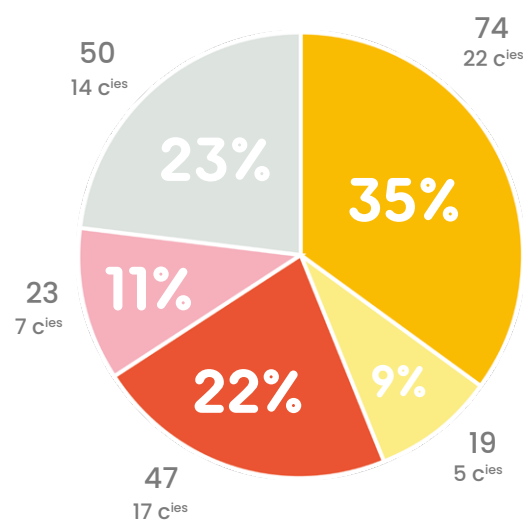
616 représentations, 118 cies programmées



Total personnes sexisées : 36%, 226 représentations  
Total directions hommes : 38%, 235 représentations

## Viva Cité (IN) – Atelier 231, Normandie

213 représentations, 65 cies programmées



Total personnes sexisées : 44%, 93 représentations  
Total directions hommes : 33%, 70 représentations

la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

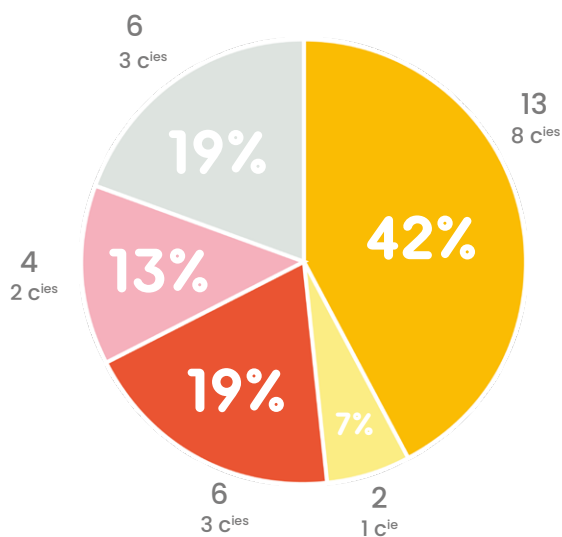
Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente

## Temps Fort – Quelques p'Arts, Auvergne-Rhône-Alpes

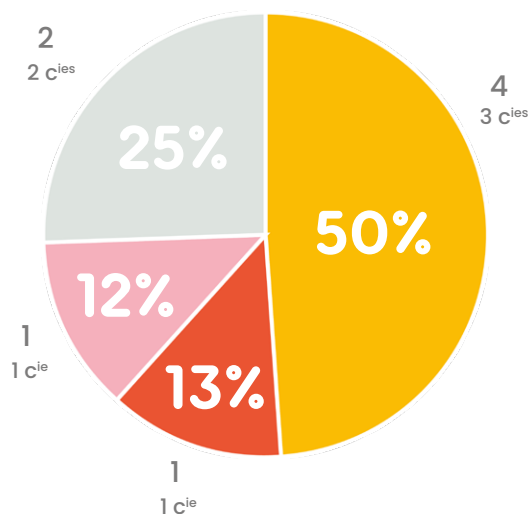
31 représentations, 17 cies programmées



Total personnes sexisées : 49%, 15 représentations  
Total directions hommes : 32%, 10 représentations

## Les Mercredis du Port – Le Citron Jaune, Provence-Alpes-Côte d'Azur

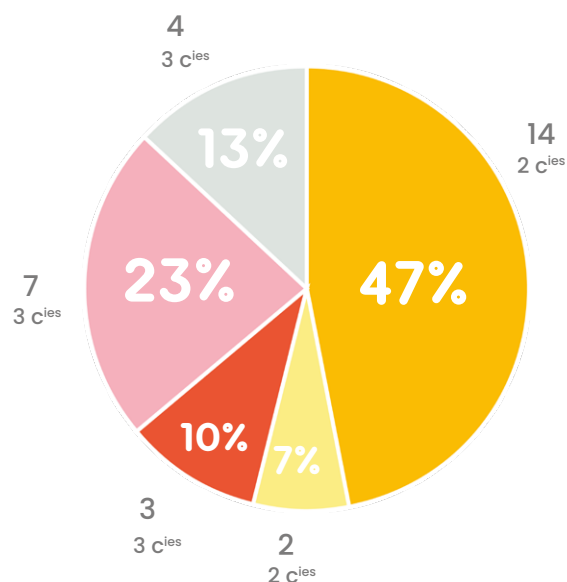
8 représentations, 7 cies programmées



Total personnes sexisées : 50%, 4 représentations  
Total directions hommes : 25%, 2 représentations

## Transhumances littorales – Sur le pont, Nouvelle-Aquitaine

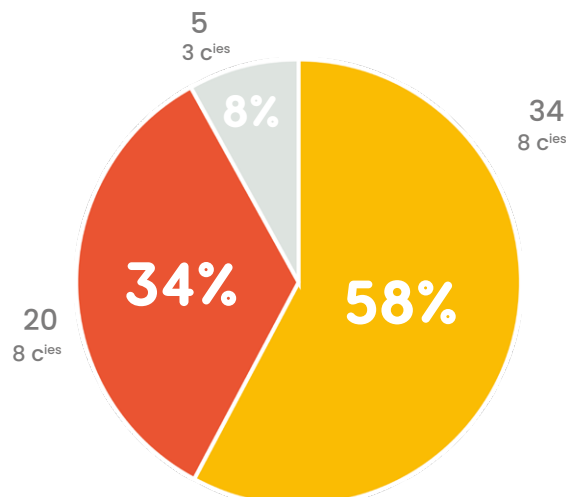
30 représentations, 13 cies programmées



Total personnes sexisées : 53%, 16 représentations  
Total directions hommes : 33%, 10 représentations

## Chalon dans la Rue (IN) – CNAREP L'Abattoir, Bourgogne-Franche-Comté

59 représentations, 19 cies programmées



Total personnes sexisées : 58%, 34 représentations  
Total directions hommes : 34%, 20 représentations

la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

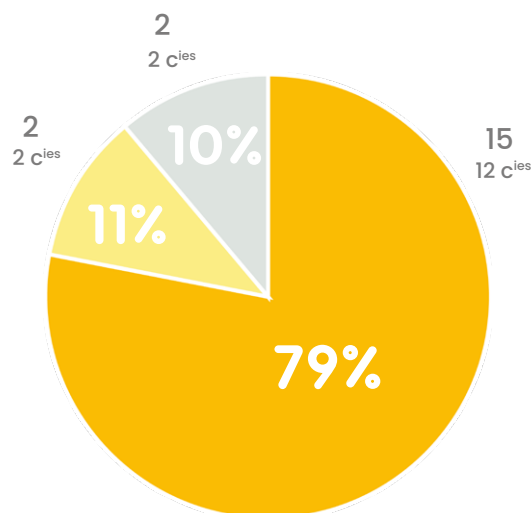
Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente

## Temps Très Fort #1 – Les Ateliers Frappaz, Auvergne-Rhône-Alpes

19 représentations, 16 cîes programmées



Total personnes sexisées : 90%, 17 représentations

### Tendances générales

Pour la première fois depuis le début de nos enquêtes sur l'égalité des genres (2019), le pourcentage de représentations portées par des personnes sexisées est identique à celui des représentations portées par un ou plusieurs hommes.

On note néanmoins toujours d'importantes disparités entre les CNAREP, dont les programmations sont détaillées précédemment. De plus, la création du Temps très fort des Ateliers Frappaz, dédié à la création féminine, influence fortement ces équilibres.

En 2024, nous avons recensé 9 festivals. Il n'est pas possible de comparer les résultats pour chacun des festivals, certains étant programmés en biennale.

Sur ceux qu'il est possible de comparer à l'année dernière :

- 1 festival a maintenu un nombre identique de représentations programmées
- 3 festivals ont programmé moins de représentations
- 4 ont programmé davantage de représentations
- 3 festivals ont programmé moins de compagnies
- 6 festivals ont programmé plus de compagnies

On constate une baisse globale du niveau de diffusion par rapport à l'année dernière, avec 108 représentations en moins, et 26 compagnies en moins.

la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente



# LA PART DES PERSONNES SEXISÉES PROGRAMMÉES DANS LES FESTIVALS EN 2025

88 festivals recensés en 2025\*

## Entre 0% et 10% de pers. sexisées programmées (8 festivals)

|                                                                          | Nb c <sup>ies</sup> | Nb repré | Total % paritaires | Total % hommes | Total % pers. sexisées |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------|--------------------|----------------|------------------------|
| // Coup de chauffe - Nouvelle-Aquitaine                                  | 13                  | 39       | 10%                | 90%            | 0%                     |
| ● Festival de printemps (Plateau picard) - Hauts-de-France               | 12                  | 17       | 59%                | 41%            | 0%                     |
| ● Performer la ville - CNAREP Lieux Publics - Provence-Alpes-Côte d'Azur | 6                   | 16       | 50%                | 50%            | 0%                     |
| ↘ Rues d'été Graulhet - Occitanie                                        | 13                  | 22       | 41%                | 54%            | 5%                     |
| ↘ PrinTemps de Paroles - Île-de-France                                   | 21                  | 66       | 50%                | 42%            | 8%                     |
| ↘ Les Transversales - Île-de-France                                      | 11                  | 13       | 23%                | 69%            | 8%                     |
| ● Hep Hep Hep - Nouvelle-Aquitaine                                       | 16                  | 25       | 24%                | 68%            | 8%                     |
| ↗ 5e saison - Nouvelle-Aquitaine                                         | 18                  | 22       | 14%                | 77%            | 9%                     |

## Entre 11% et 20% de pers. sexisées programmées (14 festivals)

|                                                            |    |    |     |     |     |
|------------------------------------------------------------|----|----|-----|-----|-----|
| ↘ Perché sur la colline - Bourgogne-Franche-Comté          | 13 | 27 | 15% | 74% | 11% |
| ● Tôt ou t'arts - Auvergne-Rhône-Alpes                     | 11 | 17 | 53% | 35% | 12% |
| ↘ Place Libre - Auvergne-Rhône-Alpes                       | 11 | 15 | 14% | 73% | 13% |
| ↗ De jour // de nuit - Île-de-France                       | 15 | 15 | 20% | 67% | 13% |
| ↗ Rues & vous - Nouvelle-Aquitaine                         | 10 | 22 | 55% | 32% | 13% |
| ↘ Cratère Surfaces - Occitanie                             | 16 | 49 | 8%  | 78% | 14% |
| ↘ FAB - Nouvelle-Aquitaine                                 | 17 | 62 | 47% | 39% | 14% |
| ↗ Césarts fête la planète - Île-de-France                  | 13 | 19 | 10% | 74% | 16% |
| ↘ Fêtes le pont - Nouvelle-Aquitaine                       | 13 | 18 | 11% | 72% | 17% |
| ↘ Printemps des rues - Île-de-France                       | 10 | 22 | 23% | 59% | 18% |
| ↗ Les toiles dans la ville - Hauts-de-France               | 15 | 37 | 54% | 27% | 19% |
| ↗ Aurillac IN - CNAREP Le Parapluie - Auvergne-Rhône-Alpes | 25 | 88 | 31% | 49% | 20% |
| ↗ Les Arts Mêlés - Nouvelle-Aquitaine                      | 12 | 20 | 45% | 35% | 20% |
| ↘ Les RIAs - CNAREP Le Fourneau - Bretagne                 | 29 | 58 | 38% | 42% | 20% |

## Entre 21% et 30% de pers. sexisées programmées (21 festivals)

|                                                         |    |     |     |     |     |
|---------------------------------------------------------|----|-----|-----|-----|-----|
| ↗ Musicalarue - Nouvelle-Aquitaine                      | 19 | 72  | 17% | 62% | 21% |
| ↘ L'échappée des rues - Auvergne-Rhône-Alpes            | 16 | 19  | 16% | 63% | 21% |
| ↗ Primo - Île-de-France                                 | 18 | 28  | 39% | 39% | 21% |
| ↗ Les z'accros de ma rue IN - Bourgogne-Franche-Comté   | 16 | 32  | 19% | 59% | 22% |
| ↗ Les Automnales - Hauts-de-France                      | 8  | 9   | 11% | 67% | 22% |
| ↗ Résurgence - Occitanie                                | 14 | 27  | 41% | 37% | 22% |
| ↗ Kobold - Bourgogne-Franche-Comté                      | 9  | 24  | 58% | 17% | 25% |
| ↘ Orly en fête - Île-de-France                          | 9  | 16  | 56% | 19% | 25% |
| ↗ Du bitume et des plumes - Bourgogne-Franche-Comté     | 21 | 39  | 46% | 28% | 26% |
| ● Charivarue - Auvergne-Rhône-Alpes                     | 11 | 26  | 54% | 19% | 27% |
| ↘ Uzerche, Sur la route d'Aurillac - Nouvelle-Aquitaine | 16 | 22  | 18% | 55% | 27% |
| ↗ Détour en Tournugeois - Bourgogne-Franche-Comté       | 14 | 15  | 26% | 47% | 27% |
| ↗ Sous les pavés l'Art - Hauts-de-France                | 15 | 22  | 14% | 59% | 27% |
| ↘ Onze Bouge - Île-de-France                            | 16 | 25  | 20% | 52% | 28% |
| ↘ Graines de Rue - Nouvelle-Aquitaine                   | 19 | 29  | 21% | 51% | 28% |
| ↘ Fête des sottises - Nouvelle-Aquitaine                | 9  | 18  | 0%  | 72% | 28% |
| ↗ Grands Chemins - Ax les Thermes - Occitanie           | 14 | 25  | 12% | 60% | 28% |
| ↗ Parade(s) - Île-de-France                             | 32 | 129 | 15% | 56% | 29% |
| ● Rêves de cirque - Auvergne-Rhône-Alpes                | 21 | 24  | 9%  | 62% | 29% |
| ↘ Vice et versa - Auvergne-Rhône-Alpes                  | 9  | 30  | 33% | 37% | 30% |
| ↘ Miramont de Guyenne - Nouvelle-Aquitaine              | 10 | 20  | 30% | 40% | 30% |

\* festivals subventionnés par les conseils régionaux présentant au moins 8 compagnies, ou programmés par les CNAREP

▬ programmation qui respecte la parité, soit dans le nombre de compagnies programmées, soit dans le nombre de représentations jouées

● pas de données recensées en 2024 (hors critères ou première édition en 2025)

↗ augmentation du nombre de représentations portées par des personnes sexisées entre 2024 et 2025

↘ baisse du nombre de représentations portées par des femmes entre 2024 et 2025

// programmation avec le même pourcentage de représentations portées par des personnes sexisées que l'édition précédente

### Entre 31% et 40% de pers. sexisées programmées (21 festivals)

|                                                                         |     |     |     |     |     |
|-------------------------------------------------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|
| ↗ Lug'en Scène - Nouvelle-Aquitaine                                     | 20  | 29  | 3%  | 66% | 31% |
| ↘ Les Turbulentes - Hauts-de-France                                     | 32  | 92  | 39% | 30% | 31% |
| ↗ Festival Ah ? - Nouvelle-Aquitaine                                    | 14  | 28  | 25% | 43% | 32% |
| ↗ Les z'accros de ma rue OFF - Bourgogne-Franche-Comté                  | 9   | 28  | 29% | 39% | 32% |
| ↘ Vaour - Occitanie                                                     | 22  | 25  | 36% | 32% | 32% |
| ↘ Segal'Arts - Occitanie                                                | 20  | 22  | 4%  | 64% | 32% |
| ↘ Merci bonsoir - Auvergne-Rhône-Alpes                                  | 27  | 52  | 25% | 42% | 33% |
| ↗ Les Fondus du Macadam - Auvergne-Rhône-Alpes                          | 12  | 29  | 0%  | 67% | 33% |
| ↘ Urbaka - Nouvelle-Aquitaine                                           | 11  | 12  | 25% | 42% | 33% |
| ↗ Fest'Arts - Nouvelle-Aquitaine                                        | 22  | 65  | 37% | 29% | 34% |
| ↘ Les Expressifs - Nouvelle-Aquitaine                                   | 14  | 29  | 24% | 41% | 35% |
| ↘ L'Estival - Auvergne-Rhône-Alpes                                      | 13  | 23  | 4%  | 61% | 35% |
| ↗ Divers et d'été - Hauts-de-France                                     | 15  | 34  | 18% | 47% | 35% |
| ↗ ARTO - Occitanie                                                      | 19  | 51  | 4%  | 61% | 35% |
| ↗ Cergy, soit ! - Île-de-France                                         | 30  | 88  | 13% | 52% | 35% |
| // Chalon dans la rue OFF - CNAREP L'Abattoir - Bourgogne-Franche-Comté | 181 | 616 | 25% | 38% | 37% |
| // Par Has'art - Île-de-France                                          | 12  | 21  | 10% | 52% | 38% |
| ↗ Precaires - Nouvelle-Aquitaine                                        | 11  | 42  | 9%  | 53% | 38% |
| ↗ Taingy dans la rue - Bourgogne-Franche-Comté                          | 8   | 16  | 12% | 50% | 38% |
| ↗ Les Tentaculaires - Hauts-de-France                                   | 21  | 55  | 11% | 51% | 38% |
| ↗ Un été dans mon village - Auvergne-Rhône-Alpes                        | 13  | 13  | 15% | 46% | 39% |

### Entre 41% et 50% de pers. sexisées programmées (10 festivals)

|                                                                           |    |     |     |     |     |
|---------------------------------------------------------------------------|----|-----|-----|-----|-----|
| ↗ Nuées ardentes - Auvergne-Rhône-Alpes                                   | 16 | 46  | 18% | 39% | 43% |
| ↗ Villeneuve en Scène - Occitanie                                         | 11 | 150 | 7%  | 49% | 44% |
| ↗ Viva Cité IN - CNAREP L'Atelier 231 - Normandie                         | 65 | 213 | 23% | 33% | 44% |
| ↗ Les Rugissantes - Bourgogne-Franche-Comté                               | 15 | 31  | 16% | 39% | 45% |
| ↗ Les Douchy noiseries - Hauts-de-France                                  | 9  | 11  | 18% | 36% | 46% |
| ↗ Les Montagnarts - Auvergne-Rhône-Alpes                                  | 13 | 34  | 21% | 32% | 47% |
| ↗ Temps fort - CNAREP Quelques p'Arts - Auvergne-Rhône-Alpes              | 17 | 31  | 19% | 32% | 49% |
| ↗ Monts de la balle - Auvergne-Rhône-Alpes                                | 11 | 22  | 32% | 18% | 50% |
| ↘ Encore les beaux jours - Île-de-France                                  | 12 | 16  | 44% | 6%  | 50% |
| ● Mercredis du port - CNAREP Le Citron Jaune - Provence-Alpes-Côte d'azur | 7  | 8   | 25% | 25% | 50% |

### Entre 51% et 60% de pers. sexisées programmées (6 festivals)

|                                                                       |    |    |     |     |     |
|-----------------------------------------------------------------------|----|----|-----|-----|-----|
| ● La Parade des cinq sens - Nouvelle-Aquitaine                        | 13 | 21 | 5%  | 43% | 52% |
| ↗ Échappée belle - Nouvelle-Aquitaine                                 | 11 | 42 | 10% | 38% | 52% |
| ↗ Festirues - Nouvelle-Aquitaine                                      | 8  | 17 | 29% | 18% | 53% |
| ↗ Transhumances littorales - Nouvelle-Aquitaine                       | 13 | 30 | 13% | 33% | 54% |
| ↗ Saint Amand fait son intéressant - Nouvelle-Aquitaine               | 15 | 16 | 6%  | 38% | 56% |
| ↗ Chalon dans la rue IN - CNAREP L'Abattoir - Bourgogne-Franche-Comté | 19 | 59 | 8%  | 34% | 58% |

### Entre 61% et 70% de pers. sexisées programmées (4 festivals)

|                                            |    |    |     |     |     |
|--------------------------------------------|----|----|-----|-----|-----|
| ↗ Mai du Théâtre - Nouvelle-Aquitaine      | 19 | 26 | 8%  | 31% | 61% |
| ↗ Complètement gaga - Auvergne-Rhône-Alpes | 12 | 12 | 0%  | 33% | 67% |
| ↗ Festival d'Olt - Occitanie               | 9  | 16 | 19% | 12% | 69% |
| ↘ Label Rue - Occitanie                    | 15 | 20 | 0%  | 30% | 70% |

### Entre 71% et 80% de pers. sexisées programmées (2 festivals)

|                                       |    |    |     |     |     |
|---------------------------------------|----|----|-----|-----|-----|
| ↗ Mais où va-t-on ? - Hauts-de-France | 12 | 21 | 14% | 14% | 72% |
| ↗ Les Nocturbaines - Île-de-France    | 9  | 15 | 20% | 0%  | 80% |

### Entre 81% et 100% de pers. sexisées programmées (2 festivals)

|                                                                    |    |    |     |    |     |
|--------------------------------------------------------------------|----|----|-----|----|-----|
| ● Temps Très Fort - CNAREP Ateliers Frappaz - Auvergne-Rhône-Alpes | 16 | 19 | 10% | 0% | 90% |
| ● Temps Danse (2R2C) - Île-de-France                               | 10 | 14 | 0%  | 7% | 93% |

## Tendances générales

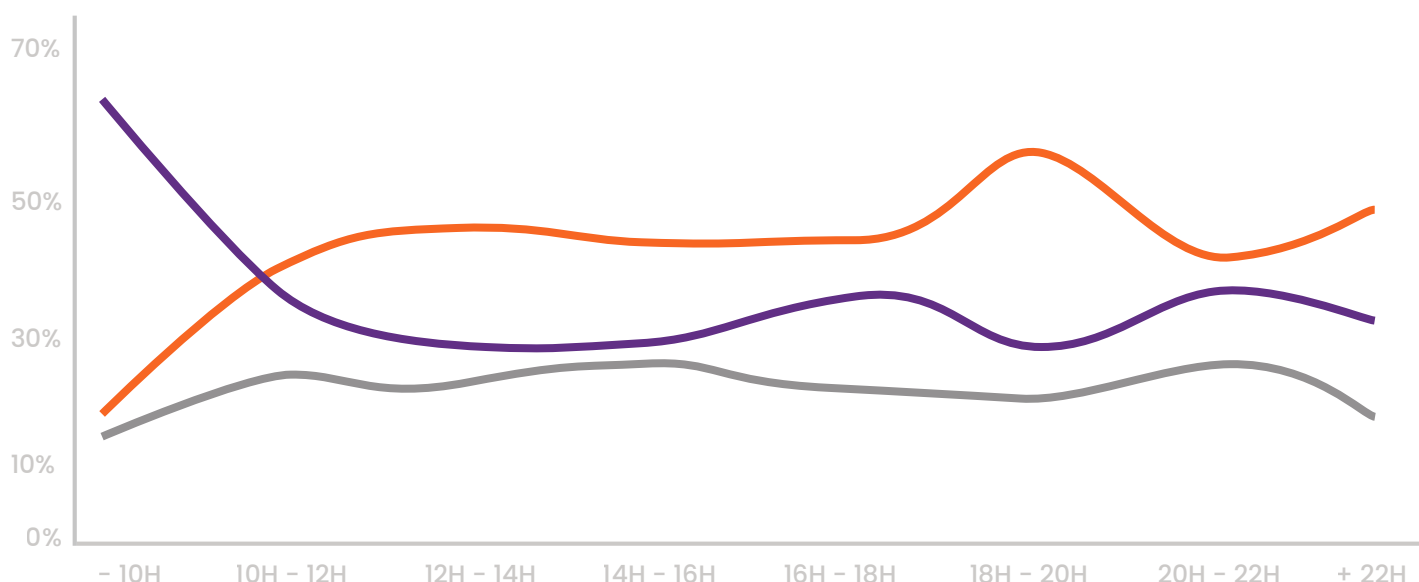
La moyenne des représentations portées par des personnes sexisées est de 33%, alors que celle des hommes est de 44% et celle des collectifs paritaires de 23%.

La médiane des représentations portées par des personnes sexisées est de 31%, supérieure à l'an dernier (27%). Cela signifie que la moitié des festivals programment moins de 31% de personnes sexisées, en dessous de la moyenne.

La médiane pour les représentations portées par des hommes est de 42%, et celle des collectifs paritaires ou sans majorité de genre évidente de 20%.

## Les horaires de programmation

A ces différences quantitatives s'ajoutent d'autres biais. Le positionnement horaire dans les programmations a des conséquences directes sur la visibilité d'un spectacle pour le public comme pour les professionnel·les. D'autres biais existent tels que les lieux de programmation, les sujets traités, etc, mais n'ont pas encore été étudiés dans le cadre de cette enquête.



Si l'on regarde le pourcentage par tranche horaire des représentations, en prenant en compte les horaires de début de spectacle, les écarts les plus significatifs se situent sur les horaires de tout début de journée, ainsi que sur l'horaire 18h-20h. Ainsi :

- Avant 10h (créneau horaire à faible visibilité) : **64%** des représentations ayant lieu avant 10h sont assurées par des compagnies dirigées par une ou des **personnes sexisées**, alors même que les représentations portées par ces personnes ne représentent que **33%** du total des représentations comptées. En miroir, seules **17%** des représentations avant 10h sont assurées par des compagnies dirigées un ou des **hommes**, alors qu'ils représentent **44%** des représentations totales.

- Entre 18h et 20h (créneau horaire à forte visibilité) : à l'inverse, le deuxième écart le plus significatif est celui sur la tranche programmatique de 18h à 20h. **52%** des représentations ayant lieu entre 18h et 20h sont assurées par des compagnies dirigées par un ou des **hommes**, pour seulement **28%** de représentations proposées à des compagnies dirigées par une ou des **personnes sexisées** sur cette même tranche horaire.

### Répartition des représentations portées des personnes sexisées



### Répartition des représentations portées des hommes



### Répartition des représentations portées par des collectifs paritaires ou sans majorité de genre évidente



Enfin, si l'on regarde la répartition au cours de la journée des programmation, en fonction du genre de la direction artistique : 12% des représentations portées par une ou des **personnes sexisées** ont lieu en matinée (jusqu'à midi) contre seulement 8% des représentations portées par un ou des **hommes**. L'écart se retrouve à l'inverse sur les créneau à forte visibilité, entre 18 et 22h : 41% des représentations portées par un ou des **hommes** ont lieu sur ces plages horaires, contre seulement 37% des représentations portées par une ou des **personnes sexisées**.

## Évolution de la moyenne générale des programmations en festival Arts de la Rue pour les années 2019, 2021, 2023, 2024 et 2025

La légende des années précédentes se lit comme *direction paritaire*, *direction collective (indifféremment du genre majoritaire)*, *direction féminine*, *direction masculine*.

En 2019, sur un total de 31 festivals, 1 518 représentations



En 2021, sur un total de 51 festivals, 1 884 représentations



En 2023, sur un total de 84 festivals, 3 783 représentations



2024, sur un total de 87 festivals, 3 945 représentations



2025, sur un total de 86 festivals, 3 620 représentations



Total personne sexisées : 33%

Total directions hommes : 44%

Total direction sans majorité évidente de genre qui se distingue : 23%

la responsabilité  
artistique est  
assurée par :



## Tendances générales

En 2025, les festivals, dans les 6 régions étudiées, programment en moyenne 33% de spectacles créés par des compagnies dirigées par des femmes, contre 44% de spectacles créés par des compagnies dirigées par des hommes. Depuis 2019 (en 5 ans), cela augmente légèrement, tout en restant loin de la parité.

En 2021, le nombre moyen de représentations par festival baisse : il n'y a plus que 37 représentations en moyenne, contre 49 en 2019 (avant Covid). En 2023 et en 2024, la moyenne des représentations par festival était remontée à 45, mais elle baisse de nouveau à 40 en 2025, avec une moyenne de 17 compagnies par festival.

Il y a des disparités dans les 6 régions étudiées, tant sur le nombre de compagnies que sur le nombre de représentations programmées. Sur les festivals qu'il a été possible de comparer entre les années 2024 et 2025, nous notons parfois d'importantes baisses en matière de diffusion.

En Bourgogne-Franche-Comté, nous avons comparé les 8 festivals étudiés entre 2024 et 2025, hormis le IN de Chalon dans la rue. Nous avons comptabilisé les représentations de l'Aube de la création en 2024, qui n'existent plus en 2025. Nous notons une baisse importante dans la diffusion dans cette région entre 2024 et 2025 : -33 compagnies et -217 représentations.

En Île-de-France, nous avons pu comparer 12 festivals entre 2024 et 2025 et faisons état d'une baisse de diffusion : -24 compagnies et -71 représentations.

En Nouvelle-Aquitaine, 4 compagnies ont été programmées en plus en 2025 sur les 22 festivals que nous avons pu comparer, mais il y a 11 représentations en moins.

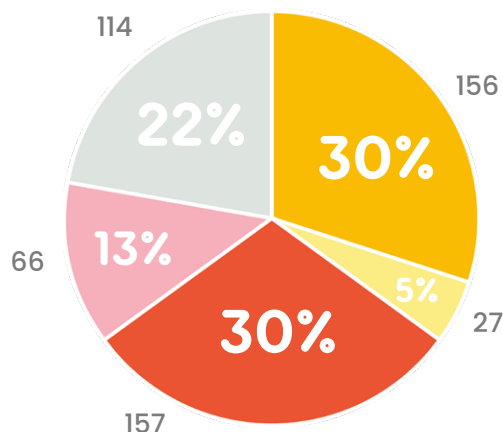
Les festivals recensés en Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France et Occitanie quant à eux ont programmé davantage de compagnies et de représentations en 2025 qu'en 2024.

**En terme de programmation, on constate que les personnes sexisées sont programmées en moins grand nombre, mais aussi à des horaires de moindre visibilité.**

# La part des personnes sexisées dans les programmations des festivals arts de la rue, par région et en nombre de représentations

## Région Auvergne-Rhône-Alpes

sur un total de 17 festivals, 520 représentations\*

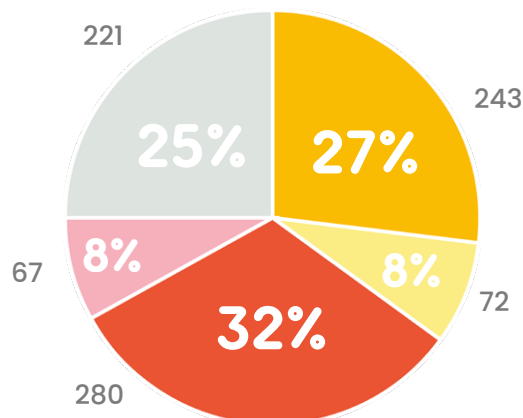


Total personnes sexisées : 183 représentations, 35%  
Total directions hommes : 223 représentations, 43%  
Total directions sans majorité évidente de genre qui se distingue : 114 représentations, 22%

\* à noter que la création du Temps très fort des Ateliers Frappaz, dédié à la création féminine, influence fortement ces moyennes.

## Région Bourgogne-Franche-Comté

sur un total de 8 festivals, 887 représentations\*

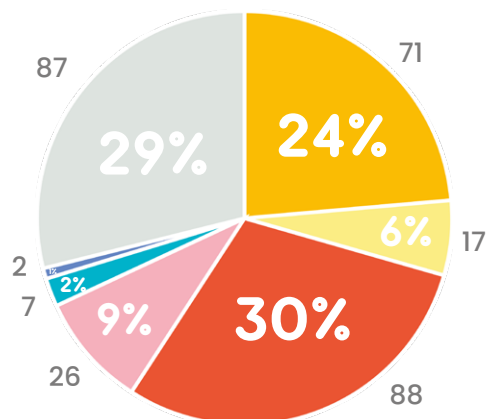


Total personnes sexisées : 319 représentations, 36%  
Total directions hommes : 347 représentations, 39%  
Total directions sans majorité évidente de genre qui se distingue : 221 représentations, 25%

\* La région Bourgogne-Franche-Comté compte énormément de représentations car nous avons étudié la programmation IN et OFF du festival Chalon dans la rue et du festival Les Zaccros d'ma Rue. Nous avons néanmoins choisi de faire apparaître la programmation du IN et du OFF de manière distincte dans le tableau détaillé, les programmations IN étant soutenues financièrement.

## Région Hauts-de-France

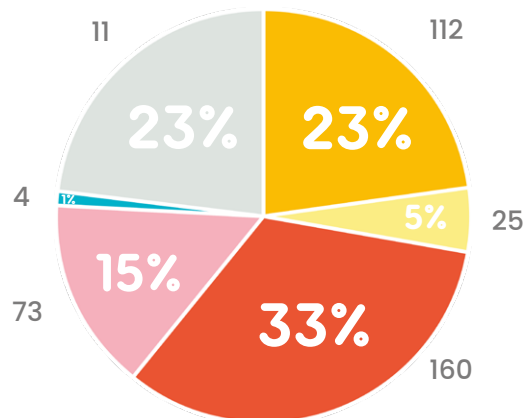
sur un total de 9 festivals, 298 représentations



Total personnes sexisées : 97 représentations, 33%  
Total directions hommes : 114 représentations, 38%  
Total directions sans majorité évidente de genre qui se distingue : 87 représentations, 29%

## Région Île-de-France

sur un total de 14 festivals, 485 représentations



Total personnes sexisées : 141 représentations, 29%  
Total directions hommes : 233 représentations, 48%  
Total directions sans majorité évidente de genre qui se distingue : 113 représentations, 23%

la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

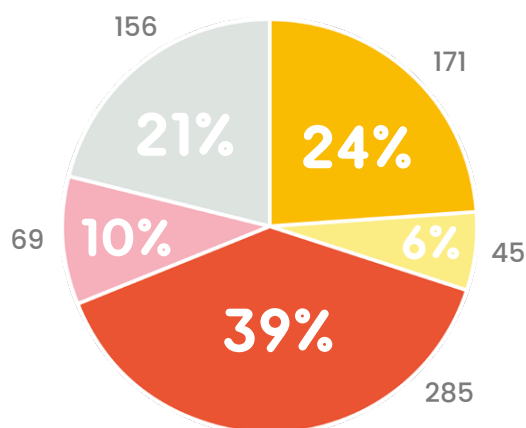
Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente

## Région Nouvelle-Aquitaine

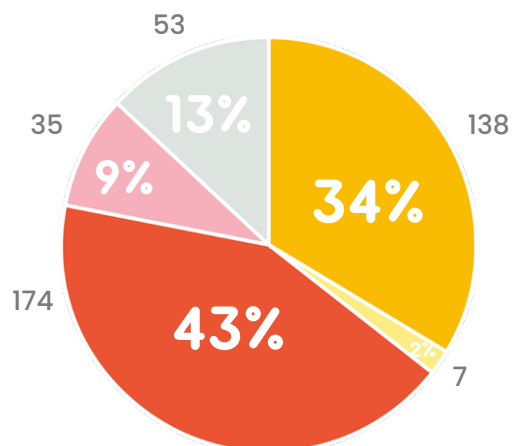
sur un total de 24 festivals, 726 représentations



Total personnes sexisées : 216 représentations, 30%  
 Total directions hommes : 354 représentations, 49%  
 Total directions sans majorité évidente de genre qui se distingue : 156 représentations, 21%

## Région Occitanie

sur un total de 10 festivals, 407 représentations



Total personnes sexisées : 145 représentations, 36%  
 Total directions hommes : 209 représentations, 51%  
 Total directions sans majorité évidente de genre qui se distingue : 53 représentations, 13%

la responsabilité  
artistique est  
assurée par :

Homme

Collectif à maj.  
d'hommes

Femme

Collectif à maj.  
de femmes

Personnes se  
définissant  
autrement

Collectif à maj.  
de personnes  
se définissant  
autrement

À parité ou  
sans majorité  
évidente



## ET MAINTENANT ?

Cette étude sur l'égalité des genres dans les arts de la rue est la cinquième conduite par la Commission.

Les premières enquêtes publiées par les fédérations AuRA et Grand'Rue (2019), puis par la Commission (depuis 2021), ont permis de faire plusieurs constats.

**Dans le cas des conventionnements attribués par les DRAC et par les Conseils régionaux, les compagnies dirigées par des hommes sont plus nombreuses à être soutenues, et à des montants moyens plus élevés.**

**Dans le cas des aides aux projets, ponctuelles, attribuées par les DRAC, les compagnies dirigées par des personnes sexisées sont plus nombreuses à être soutenues, mais pour des montants moyens inférieurs à celles dirigées par des hommes. Pour la première fois cette année, les financements moyens attribués par les Conseils régionaux, toujours dans le cadre d'aides aux projets ponctuelles, sont supérieurs en nombre d'équipes soutenues comme en montant moyen des aides pour les compagnies dirigées par des personnes sexisées. Il s'agit néanmoins d'une moyenne et les situations varient selon les régions.**

**Côté diffusion, dans la globalité des festivals d'arts de la rue, la part de programmations de compagnies dirigées par des personnes sexisées augmente légèrement, se hissant à 33% des représentations, contre 44% de programmations de compagnies dirigées par des hommes. On reste donc encore loin de la parité, et d'autres biais programmatiques comme les horaires viennent encore renforcer ces inégalités. Pour la première fois en 2025 il y a autant de représentations de compagnies dirigées par des personnes sexisées que par des hommes qui sont programmées dans les festivals portés par les CNAREP.**

**Il y a néanmoins toujours d'importantes disparités entre les CNAREP. Certains d'entre eux n'ont programmé aucune compagnie dirigée par une ou des personnes sexisées en 2025, et un CNAREP a créé un festival dédié à la création féminine, ce qui influence ces moyennes.**

**Toujours chez les CNAREP, on constate une baisse globale du niveau de diffusion dans leurs festivals entre 2024 et 2025. En 2025, les CNAREP ont programmé 26 compagnies et 108 représentations de moins qu'en 2024.**

**Dans certaines régions aussi, on observe d'importantes baisses au niveau de la diffusion, c'est notamment le cas en Bourgogne-Franche-Comté (33 compagnies et 217 représentations en moins en 2025 qu'en 2024), Île-de-France (24 compagnies et 71 représentations en moins en 2025 qu'en 2024), et en Nouvelle-Aquitaine (4 compagnies supplémentaires en 2025 mais 21 représentations en moins par rapport à 2024).**

Depuis la publication des premières enquêtes le paysage a changé, notamment par la mise en place d'un plan de lutte contre les VSS par le ministère de la Culture. De nombreuses équipes ont été formées aux fondamentaux de la lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles. **Nous n'observons cependant pas d'effets leviers**, notamment sur les programmations en festivals. La mise en place de référent-es VSS au sein des structures des Arts de la Rue n'existe que très peu, celles-ci n'ayant pas l'obligation de former des personnes étant donné qu'elles ont moins de 11 Équivalent Temps Plein (ETP). Les emplois intermittents sont ponctuels et variés. À cela s'ajoute la difficulté pour les petites structures d'avoir des personnes en leur sein assumant des fonctions et rôles d'employeur-euses, tout en étant elles-mêmes salariées. Cela rend complexe la mise en œuvre d'enquêtes internes.

Comme dit à plusieurs endroits, nous avons souhaité sortir de la binarité femmes-hommes dans les comptages, de façon à rendre mieux compte de la réalité des genres des directions artistiques. Nous n'avons pas encore créé les outils pour étudier précisément les chiffres concernant les « personnes se définissant autrement que hommes ou femmes » et les réalités que cette catégorie recouvre. **C'est une porte ouverte dans notre travail d'enquête, qui mène à un champ d'observation sur lequel nous prendrons le temps de travailler en lien avec les personnes concernées.**

Toutefois, dès cette année, nous nous faisons des remarques : les arts de la rue sont crédités souvent d'être ouverts, accueillants, inclusifs, mais peu de compagnies et collectifs sont dirigés par des personnes se définissant autrement que femmes ou hommes, et très peu sont programmées, ou aidées.

Peut-être que si nous avions nommé la catégorie « queer », il en aurait été autrement : peut-être que cette marge infime tient en partie de la dénomination que nous avons choisie. Peut-être aussi que les personnes qui ne se reconnaissent pas dans les schémas hétéronormés ont pris l'habitude de cacher ceci, pour correspondre aux critères. Peut-être qu'en fait l'agenda LGBTQIA+ ne fonctionne pas si bien.

**Quoiqu'il en soit, que ce soient nos outils d'enquêtes qui ne sont pas adaptés, ou les artistes minorisé-es en raison de leur identité de genre ou sexuelle qui sont marginalisé-es, ou qui cachent une partie de leur identité pour réussir à travailler, ou encore un mélange de tout ça : il semble qu'en tant que secteur, nous ne sommes pas si inclusifs que ça.**

Un certain nombre de recommandations ont été formulées par la Commission depuis 2019 :

- Accorder plus de moyens de production et de résidences aux créations des personnes sexisées
- Donner plus de place dans les programmations aux spectacles écrits, réalisés, mis en scène, chorégraphiés par des femmes et minorités de genre
- Rendre transparente, dans les rapports d'activités des labels nationaux et services publics, la répartition de l'argent public en fonction du genre des directions artistiques
- Travailler de concert avec les institutions à des outils communs pour faciliter ce référencement statistique et son analyse croisée
- Obtenir des financements fléchés pour ce travail minutieux
- Communiquer sur l'exemplarité des programmations et des accueils en résidence
- Lutter contre les violences sexistes, sexuelles, de genre, et contre les discriminations
- Mettre en place, au sein des formations, des enseignements obligatoires sur les questions d'égalité des genres dans le spectacle vivant et sur la prévention des violences sexistes, sexuelles et de genre
- Valoriser le matrimoine des arts de la rue

En outre, la Commission poursuit son travail de création et de mise à disposition de ressources pour les structures des Arts de la Rue. Récemment, elle a publié un Guide d'actions pour la mise en place de protocoles internes de lutte contre les VSS<sup>16</sup>.

En matière de sensibilisation, elle continue de proposer régulièrement des ateliers, tables rondes, rencontres et formations dans les grands événements du secteur.

En 2026 :

- Elle a participé à la construction et à la sélection des stagiaires de la deuxième édition de la formation « Préparer sa candidature à la direction d'un lieu ou d'un festival labellisé – Briser le plafond de verre » avec Superstrat. Il s'agit d'accompagner des personnes sexisées désireuses d'assumer la direction artistique d'une structure labellisée à préparer au mieux l'étape de la candidature, et de lever les doutes sur leur légitimité à candidater à des postes de direction.
- Elle a proposé un atelier qui a donné lieu à la création d'une Commission égalité des genres dans le Cirque, accompagné par l'équipe du Festival les Incandescentes qui initiera une première enquête en 2026, et participera à une table ronde à Avignon pour croiser les expériences d'enquête dans les différents « arts associés » au spectacle vivant, prendre du recul sur les apports de ces enquêtes et identifier nos leviers communs et spécifiques pour aller plus loin.
- Elle organisera la plénière d'ouverture de l'Université Buissonnière des arts de la rue de Poitiers.

La Commission mène de nombreuses autres actions, à retrouver dans son rapport d'activités<sup>17</sup>.

(16) Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles : Guide à l'usage des fédérations et structures des arts de la rue

(17) Rapport d'activités 2025 de la Commission Égalité des genres dans les arts de la rue

**Cette enquête est l'occasion de mener un chantier transversal entre plusieurs fédérations des Arts de la Rue en vue d'établir un constat autour de l'égalité des genres dans le secteur à l'échelle nationale.**

L'étude a été menée dans les six régions suivantes : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Des données nationales ont également été récoltées.

**La participation des fédérations régionales concernées est indispensable pour mener à bien cette enquête. Une part très importante du travail a été accomplie par des personnes bénévoles.** Seules deux salariées de fédérations régionales ont pu y participer activement. Sans leur investissement et sans cette force vive salariée, les enquêtes ne pourraient pas aboutir, ou pas dans les mêmes formes.

## Les sources

Le genre de la direction artistique des compagnies a été récolté auprès des structures concernées. En 2026, la Commission a décidé de mettre à jour ses critères de comptage avec l'objectif de sortir des logiques binaires de genre, et d'inclure les personnes se définissant autrement que homme ou femme.

Pour mettre à jour la base de données des compagnies de la Commission :

- Nous avons travaillé avec l'équipe de la sélection OFF du festival Chalon dans la rue, qui dans son formulaire de candidatures, a proposé les mêmes critères de définition de genre que la Commission ;
- Nous avons interrogé les équipes artistiques présentes à l'Université Buissonnière 2025 de Marseille, qui ont pu s'auto-déterminer ;
- Nous avons mis en place un questionnaire d'auto-détermination à destination des équipes artistiques à l'échelle nationale, leur permettant d'indiquer qui a la charge de la direction artistique ;
- Les fédérations des Arts de la Rue ont mis à jour leur outil d'adhésion en demandant à toutes les structures d'indiquer qui dirige la structure au moment de l'adhésion ou de la ré-adhésion.

## Pour les compagnies

- **Cartographie des acteur·ices des arts de la rue** (équipes artistiques, lieux de programmation, de résidences, festivals...) réalisée par les fédérations régionales des arts de la rue
- **Conseils régionaux** : délibérations des Commissions culture (seuls les festivals soutenus par le Conseil régional sont étudiés)
- **Étude des programmes** (papier et en ligne)
- **Sites des compagnies**

## Pour les financements des équipes artistiques

- **Financements des DRAC** : transmissions directes des informations
- **Financements des Conseils régionaux et/ou Agences culturelles régionales** : récolte des informations dans les délibérations des Commissions culture des régions concernées ; consultation des documents édités par les agences (rapports d'activités notamment)
- **Financements de la DGCA** : récolte des informations en ligne sur le site [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)
- **Financements SACD et Beaumarchais** : récolte des informations en ligne (sites de la SACD et de Beaumarchais)

# Égalité des genres dans les arts de la rue ?

## SORTONS LES CHIFFRES ! 2024 2025

### Nous contacter :

Commission-egalite@federationartsdelarue.org

AuRA - Fédération des Arts de la Rue en Auvergne-Rhône-Alpes  
coordination@fede-rue-aura.fr / 06 50 24 13 28

BFC - Fédération des Arts de la Rue en Bourgogne-Franche-Comté  
federue.bfc@gmail.com

FéRue - Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France  
coordination@ferue.org / 06 30 23 98 81

FNAR - Fédération Nationale des Arts de la Rue  
coordination@federationartsdelarue.org

Grand'Rue - Fédération des Arts de la Rue en Nouvelle-Aquitaine  
fedegrandrue@gmail.com / 07 82 83 57 72

Pôle Nord - Fédération des Arts de la Rue Hauts-de-France  
federation.polenord@gmail.com

Pôle Sud - Fédération des Arts de la Rue en Occitanie  
fedelepolesud@gmail.com / 06 98 10 03 97

### Pour adhérer :

Fédérations des Arts de la Rue  
<https://www.federationartsdelarue.org/>

Cette étude a été conduite par Leïla Amini, Zineb Benzekri, Orvoën Bret, Amandine Bretonnière, Lucile Chesnais Sloomman, Hugues Chevalier, Matthias Claeys, Elodie Dondaine, Marion Dupouy Mason, Julien Emirian, Julie Forquet, Camille Fukas, Elise Girard, Alice Granier, Charlène Helleboid, Philippe Macret, Léa Oriol, Emma Pocq, Leïla Picard.

Création graphique : Lauriane Payen

